

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 23 octobre 2020

Etaient présents :

- (pour toute la durée de la séance): Mme ALBENGA, Mme ANDRÉ-LAMAT, M. BAUDRY, M. BOUHOURS, M. CHAMP, M. COSTE, M. DUVERNEUIL, Mme FAIVRE, M. FRÉRET, M. GUYOT, M. HAUQUIN, M. HERMÈS, M. LABRUE, M. LARRÉ, Mme LOPEZ, M. LUTZ, Mme MAGNE, Mme MARACHE, M. PÉRAUD, Mme SEGUIN, Mme TA QUANG.
- (de 09H00 à 10H00): M. GHOUIRGATE ; M. NERCAM ;
- (de 09H00 à 12h03): Mme MÉLANI ;
- (à compter de 10H00): Mme SARAGNET.

Etaient représentés:

- (pour toute la durée de la séance): M. BLANCHARD, M. BOULARD, M. BRANCHEREAU, M. DUTHOIT, Mme RODRIGUEZ LAZARO ;
- (de 09H00 à 10H00): Mme DELPIERRE ;
- (à compter de 10H00): M. GHOUIRGATE ; M. NERCAM.

Etaient invités: M. AMELOT (vice-président de l'université délégué à l'aménagement et au développement durable) ; Mme AMMAR-KHODJA ; Mme BARBOTIN ; Mme BUSQUETS, M. DAGNEAU (vice-président étudiant du conseil académique de l'université) ; M. DAMOME (vice-président de l'université délégué à l'orientation, à l'insertion professionnelle et à la communication extérieure), M. JARDINÉ (représentant du *Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine*), Mme LAUNAY, Mme MAZENC, M. MIURA.

M. le président ouvre la séance du conseil d'administration (CA) à 09H00.

A titre liminaire, il invite les membres du CA à observer une minute de silence en hommage à M. Samuel Paty, enseignant assassiné à Conflans Sainte-Honorine lors d'un attentat terroriste islamiste perpétré le 16 octobre 2020. Par ce témoignage rendu à la mémoire de cet enseignant, le conseil tient aussi à manifester l'attachement de l'Université Bordeaux Montaigne à la liberté d'expression et au principe de laïcité.

Point n°1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration (CA) du 18 septembre 2020:

M. le président invite les conseillers à formuler les éventuelles demandes de révision du procès-verbal du 18/08/2020.

➤ En l'absence d'observations reçues en séance des administrateurs, M. le président soumet le procès-verbal du 18 septembre 2020 au vote du CA:

Votants: 31
Abstentions: 2
Nombre de voix exprimées : 29
Contre: 0
Pour: 29

➡ **Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du CA du 18 septembre 2020.**

Point n°2 – Point de situation sur la rentrée 2020/2021 à l'Université Bordeaux Montaigne (pour information du CA):

M. Champ présente ce point de l'ordre du jour, en lien avec M. Dagneau (vice-président étudiant du conseil académique de l'université) pour le volet « aides aux étudiants » ; M. Miura, directeur du service commun de la documentation (SCD) pour le volet « situation des équipes de documentation » de l'université.

2.1 - Etat des effectifs étudiants inscrits à l'université pour l'année universitaire 2020/2021 :

M. Champ explique que l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) se situe dans la moyenne nationale en termes de croissance des effectifs au niveau de la licence. L'UBM a augmenté d'à peu près 4% ses effectifs sur l'ensemble du cursus de licence L1, L2, L3. Une hausse d'effectifs de 7% est observée entre la L1 et la L3 et avec un léger bon en avant en L2 (+6%), imputable aux meilleurs taux de validation de l'an dernier en L1.

Les inscriptions en master enregistrent une très légère hausse (un peu moins de 2% d'augmentation, tous masters confondus). Certains masters présentent des effectifs très en deçà de leur capacité d'accueil. L'UBM a donc une marge de progression en la matière.

Il est constaté un effondrement des effectifs du département des études de français langue étrangère (DEFLE) sur le 1^{er} semestre 2020/2021. L'UBM compte à la rentrée 2020/2021 le tiers seulement de ses effectifs habituels inscrits au DEFLE. Aucun étudiant étranger originaire des USA n'est présent sur le campus. L'université ne compte qu'une centaine d'étudiants internationaux venus à l'UBM sur le 1^{er} semestre (ce qui correspond à 1/5^{ème} des effectifs d'étudiants internationaux accueillis d'ordinaire à l'UBM).

2.2 - Situation sanitaire de l'établissement à la date du 23/10/2020:

M. Champ indique que cette situation n'est pas préoccupante. Il n'est pas constaté de foyer d'infections (cluster) à l'échelle de l'établissement, quelle que soit la composante concernée. La plupart des cas recensés de contamination au virus « covid-19 » concernent le site Renaudel et sont imputables à des événements survenus à l'extérieur de l'établissement.

Il précise que la situation sanitaire de l'université fait l'objet d'un point d'information hebdomadaire diffusé sur l'entp, via la lettre informatique électronique de l'établissement.

A la date du 23/10/2020, sont recensés 21 cas de contamination au virus « covid-19 » parmi les étudiants de l'université et 3 cas au sein des personnels (enseignants et Biatss). Ces données sont à apprécier au

regard des 17000 usagers que compte l'université. Elles illustrent le caractère non préoccupant de la situation sanitaire de l'établissement, à la date du 23/10/2020.

• Sur la question des outils numériques mis à la disposition des personnels enseignants pour assurer les enseignements à distance:

L'université a choisi de souscrire une licence globale Zoom.

Ce logiciel de visiophonie est dans l'ensemble plutôt bien maîtrisé de la part des personnels de l'université. 540 personnels enseignants de l'université se sont inscrits pour utiliser Zoom en tant qu'outil de réunion (l'établissement comptant près de 690 enseignants et chercheurs). Il est dénombré 330 utilisateurs récurrents de Zoom pour animer les cours.

En temps utilisateur, cela représente près de 3 millions de minutes de visionnage quand on cumule le temps de visionnage des utilisateurs qui regardent ou animent les cours dispensés sur Zoom.

Le recours à Zoom concerne peu de cours en amphithéâtre (cours magistraux) : une quarantaine d'utilisateurs pour des cours dispensés en direction d'effectif(s) supérieur(s) à 200 étudiants.

Il est constaté un recours massif à Zoom pour les TD à distance (groupe de 20 à 25 étudiants) et près de 400 visionnages dans le cas de module d'enseignement destiné à 10 ou 25 étudiants.

En moyenne, il est observé entre 10 à 20 visionnages simultanés.

La situation dans l'établissement est marquée par une grande diversité des usages du numérique. Beaucoup de collègues utilisent E-Campus pour dispenser des cours à distance.

Une difficulté subsiste toutefois, s'agissant de l'équipement de l'université en chariots Zoom qui permettent de faire des captations dans des salles. Le prestataire n'arrive pas à faire face à l'afflux de demandes des établissements d'enseignement supérieur, d'où des retards constatés dans la livraison de ces matériels.

2.3 - Dispositif d'aides aux étudiants à la rentrée 2020/2021 :

M. Champ indique que l'université a reçu cette semaine du 19/10/2020 la livraison attendue des 100 ordinateurs financés par la région Nouvelle-Aquitaine

Ces ordinateurs sont destinés de manière prioritaire aux étudiants boursiers de 1^{ère} année. Par ailleurs, l'établissement a entrepris de faire appel aux dons de mécénat, avec des résultats plus mitigés.

M. Champ souligne néanmoins que cela sera à terme des actions à développer de manière plus récurrente afin que l'UBM puisse disposer d'un parc de prêt d'ordinateurs supplémentaires qui sera toujours utile pour l'ensemble des étudiants de l'université.

M. Dagneau, vice-président (VP) étudiant du conseil académique, explicite le détail des actions engagées par l'université à l'endroit de ses étudiants, dans le contexte difficile de cette rentrée 2020/2021.

Il indique qu'en dépit d'inquiétudes initiales sur la livraison des ordinateurs d'ici les vacances de la Toussaint 2020, l'engagement a finalement été tenu. Tous les ordinateurs ont été livrés par le fournisseur avec un petit retard de livraison que l'établissement a pu rattraper. Ces ordinateurs sont prêts pour être mis à disposition des étudiants demandeurs.

Par ailleurs des dons sont attendus de la part d'entreprises, qui ont été sollicitées soit par le VP délégué au mécénat (M. Laurand), soit par le service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) de l'université qui a contacté toutes les entreprises partenaires de l'université accueillant des étudiants en alternance. L'UBM a obtenu par ce biais quelques ordinateurs qui viennent compléter le parc de prêt d'ordinateurs de l'université, en plus des 180 ordinateurs financés par la région Nouvelle-Aquitaine, auxquels s'ajoutent également des ordinateurs d'associations étudiantes.

A l'initiative de M. Rouissi (VP de l'université délégué au numérique) et de M. Dagneau, l'université a procédé à la mise en place d'un SOS sur le site internet de l'établissement à l'adresse de laquelle les étudiants peuvent signaler leurs difficultés (financière, de rupture numérique, de manque de matériels ou en besoins de masques).

Une chaîne opérationnelle a été instaurée pour répondre le plus vite possible à ces demandes.

Sur la période du 06/10/2020 au 23/10/2020, plus de 500 demandes ont été remontées à l'adresse « SOS » de l'université.

Au regard de ces demandes, 19 ordinateurs ont déjà été mis à disposition d'étudiants demandeurs et 6 autres le sont à la date du 23 octobre 2020.

A partir de la semaine du 26/10/2020, le parc de prêt d'ordinateurs de l'établissement à destination des étudiants sera complètement opérationnel. Outre le prêt d'ordinateurs, des aides forfaitaires peuvent être allouées aux étudiants en difficultés (financière, numérique): aide de 400€ pour l'achat d'un ordinateur, aide de 100€ pour permettre l'accès au réseau internet (ex : achat de clé 4 G ; extension d'un forfait téléphonique pour faire des partages de connexion).

Les demandes d'aides font l'objet d'un examen attentif, dans le cadre de réunions hebdomadaires, tous les jeudis, de manière à pouvoir les traiter sous 15 jours. L'objectif est de permettre d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins des étudiants demandeurs.

Sur la 1^{ère} vague de demandes d'aides, l'établissement en a reçu 300.

Sur la présente vague de demandes, l'établissement enregistre près de 40 demandes par semaine (42 demandes sur la semaine du 12/10/2020).

Il arrive que des étudiants inquiets réitèrent plusieurs fois la même demande (ce qui augmente d'autant le nombre total de demandes).

M. Dagneau indique se tenir à disposition des composantes, des services de l'université pour toute question sur les aides de l'université aux étudiants.

Mme Lopez évoque la situation sanitaire de l'université. Elle s'enquiert de l'existence éventuelle d'un cluster « covid-19 » au sein des étudiants du département ISIC de l'UFR STC.

Mme Barbotin répond qu'il n'est pas constaté à ce jour l'existence d'un tel cluster. S'agissant des étudiants du département ISIC de l'UFR STC, quelques cas de contamination au virus « covid-19 » ont été signalés mais cela ne constitue pas pour autant un foyer d'infection. Elle assure que la gouvernance de l'établissement surveille de près la situation sanitaire de l'université qui n'est pas inquiétante à ce jour. Ce sont 3 cas positifs au virus « covid-19 » qui ont été constatés parmi des étudiants du département ISIC et ces derniers ne relèvent pas forcément des mêmes promotions d'étudiants.

Les données relevées en l'espèce ne caractérisent pas l'apparition d'un cluster qui implique la survenance d'un certain nombre de cas (étudiants ou personnels) confirmés dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même unité géographique (établissement, implantation si multi-site). C'est la notion de site, d'unité géographique qui est considérée. L'unité géographique pertinente est déterminée conjointement par l'ARS, la préfecture, le rectorat et l'établissement afin que la décision puisse être adaptée à chaque situation.

Elle ajoute que la gouvernance de l'université suit la situation sanitaire de l'établissement en lien étroit avec l'espace santé étudiants, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Gironde.

Ce suivi implique pour l'université de recueillir le maximum d'informations de la part de ses étudiants et personnels au regard des signalements reçus de ces derniers à l'adresse « signalement covid-19 ». L'objectif de l'UBM est d'être en mesure le cas échéant – si une opération de grande envergure était décidée par l'ARS – de communiquer à ces autorités les informations nécessaires à la prise en charge de cas contact ou de cas de contamination au virus covid-19 (dont notamment, s'agissant des étudiants, leur année de formation, leur groupe de TD, leurs coordonnées etc..).

M. Coste interroge les mesures prises par l'UBM, lors la rentrée universitaire 2020/2021, afin de prévenir la propagation de l'épidémie de covid-19.

Il rappelle d'abord l'engagement de de la liste « Montaigne autrement » (durant la campagne électorale et en début de mandat de M. le président) à promouvoir le dialogue et la concertation au sein de l'université. Il rappelle également l'intention affichée par cette nouvelle équipe politique de privilégier le maintien de l'enseignement en présentiel et de ne pas appliquer avec trop de zèle les consignes ministérielles.

Par rapport à ces déclarations d'intention initiales, M. Coste estime devoir relever un hiatus entre ces engagements de campagne et la manière dont, en pratique, la présidence d'UBM a géré la préparation de la rentrée 2020/2021 et les mesures prises, dans ce cadre, pour prévenir la propagation de l'épidémie de covid-19 à la rentrée universitaire 2020/2021.

Il observe qu'au début de la rentrée 2020/2021, les consignes données au sein de l'établissement prévoyaient une organisation des enseignements en présentiel dans la limite de 50% de la capacité d'accueil maximale des salles de cours, en semaines alternées A et B. Il a été possible par la suite de dépasser cette jauge avant que le ministère de tutelle [cf. ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne ramène cette jauge à 50%, ce qui a été problématique pour les équipes pédagogiques de l'université attachées maintien des enseignements en présentiel.

Le MESRI a ensuite fixé une jauge de 50% dans les amphithéâtres au début du mois d'octobre 2020, tandis que l'UBM s'est imposée une jauge à 30% dès le mois de septembre 2020, ce qui a impacté un certain nombre de cours, vidé un certain nombre d'amphithéâtres et éloigné les étudiants de l'université.

Et enfin, selon M. Coste, faute de concertation suffisante avec le CROUS, la présidence d'UBM a pris la décision abrupte et non concertée de banaliser un certain nombre d'amphithéâtres pour permettre la restauration des étudiants sur le temps de pause déjeuner (certains UFR et départements ayant été plus directement concernés par cette mesure, dont le département d'Histoire en particulier).

M. Coste indique douter de la pertinence d'une telle mesure, dans la mesure où du fait de l'organisation des enseignements à distance, le nombre d'étudiants sur le campus est devenu minime, avec une baisse significative du nombre de repas servis par le CROUS (3 à 4 fois moins de repas que d'ordinaire).

Cette mesure pose également question du point de vue sanitaire, dès lors que les étudiants appelés à fréquenter ces amphithéâtres afin de s'y restaurer ne respectent pas les gestes « barrières ». Il estime que cette situation présente au final un risque accru de survenance de cluster au sein de l'université alors que jusqu'à présent, les contaminations au virus « covid-19 sont extérieures à l'établissement.

Malgré les difficultés particulières liées à de la crise sanitaire covid-19, M. Coste estime que les mesures prises par la présidence d'UBM pour l'organisation de la rentrée 2020/2021 auraient dû donner lieu à davantage de concertation en amont au sein de l'établissement.

M. le président assure que l'ensemble de ces mesures ont été /et demeurent prises après concertation en interne. Ces questions sont discutées au sein de la cellule crise covid-19 de l'université, au sein de la CDUFRI. Un point d'attention est à souligner, celui tenant à la chronologie des événements et à l'articulation de ces mesures avec les instructions ministérielles et les consignes préfectorales reçues sur la période de la rentrée universitaire 2020/2021.

Il rappelle que les consignes préfectorales en vigueur en Gironde au 14/09/2020 étaient beaucoup plus strictes que les préconisations ministérielles du début du mois d'octobre 2020. Ces variations tiennent au constat d'une situation sanitaire qui change de jour en jour et de manière différente selon les aires géographiques du territoire national.

En l'espèce, l'UBM a dû composer avec des injonctions ministérielles que la présidence d'UBM n'a guère devancées et des injonctions préfectorales qui ont été respectées.

Il indique que lors du week-end précédant le lundi 14/09/2020, la Gironde venait d'être identifiée comme département à risque du point de vue sanitaire et la fermeture des établissements d'enseignement supérieur de ce département (dont l'UBM) était dans la balance.

Si l'université n'avait pas proposé dès le 14/09/2020 d'arrêter une jauge de 30%, l'établissement risquait de faire l'objet d'une décision préfectorale de fermeture.

M. le président reconnaît qu'avant l'été 2020, son équipe et lui-même recommandaient le maintien d'un enseignement à 100% en mode présentiel, comme mentionné dans la lettre d'orientation du 26 juin 2020 diffusée à l'endroit de la communauté universitaire. M. le président observe toutefois que dans cette lettre, il était également indiqué qu'il convenait également pour les collègues de l'université de prévoir que le maintien intégral en présentiel ne soit pas possible et d'envisager l'hypothèse d'un retour à 50% en présentiel.

Au retour des vacances d'été, la situation sanitaire en Gironde était telle qu'il n'a pas été possible pour les établissements d'envisager le retour à 100% en présentiel. C'est la complexité des situations qui explique ainsi toutes les décisions prises.

Compte tenu de l'importance numérique de la population étudiante, M. le président estime que les établissements publics d'enseignement supérieur en Gironde, et sur le site bordelais en particulier, ont joué un rôle significatif dans les mesures de prévention prises, la situation observée en Gironde à la date du 23//10/2020 étant comparativement meilleure que celle observée dans d'autres départements du territoire national.

Si en tant qu'enseignant, M. le président estime regrettable de ne pas pouvoir proposer davantage de cours en présentiel, il est toutefois conforté dans l'idée que le recours au mode distanciel pour la grande majorité des enseignements à dispenser était la solution la plus adaptée compte tenu des circonstances. La situation sanitaire de l'UBM est ainsi plutôt favorable à la date du 23/10/2020, l'établissement ne présentant à cette date qu'un nombre limité de 25 cas positifs au covid-19 au sein de l'université (le maximum que l'établissement ait atteint jusqu'à présent s'élevant à 49 cas positifs parmi les étudiants, 3 parmi les personnels).

S'agissant de la question de la banalisation d'amphithéâtres pour la restauration des étudiants, M. le président explique que cette mesure concerne 3 amphithéâtres (dont notamment l'amphi Cirot, l'amphi Renouard) et 4 espaces (dont le hall du bâtiment administratif, la maison des étudiants) qui ont été identifiés comme lieux de prise de repas des étudiants de l'université sur la tranche horaire 12H30-14H30, dans un contexte où le CROUS est contraint par ailleurs de réduire significativement la jauge de ses locaux de restauration universitaire.

M. le président indique que cette mesure a plutôt été bien perçue du CROUS, car elle permet aux étudiants de disposer de locaux de restauration identifiés au sein de l'UBM, aux fins de consommation des repas que les étudiants achètent notamment auprès des services du CROUS.

M. le président ajoute que ces locaux banalisés le sont depuis près d'un mois, avec une jauge matérialisée d'occupation de 2 places sur 3 dans les amphithéâtres, sans cluster relevé à ce jour du fait de la fréquentation étudiante de ses locaux. M. le président souligne que les intervenants de la « team covid-19 », le référent covid-19 de l'université font très peu de rappel à l'ordre lors de leurs passages dans ces locaux, les étudiants se montrant dans l'ensemble très respectueux des gestes barrières. Il évoque l'attitude très responsable des étudiants de l'université qui ont même contribué (les étudiants comme les associations étudiantes) à la mise en place des mesures sanitaires et veillent également à les faire respecter.

M. Péraud évoque les aides apportées par l'université aux étudiants.

Il observe à titre liminaire que ce dispositif se situe dans la continuité de celui mis en place au printemps 2020, ce dont il se félicite.

Il constate néanmoins, dans les échanges observés entre enseignants et étudiants de l'université, que ces derniers ne semblent pas systématiquement informés du dispositif d'aides existant.

Il demande par conséquent s'il est prévu le lancement d'une campagne d'information massive par SMS en direction des étudiants pour les informer de leurs droits.

M. Péraud s'inquiète par ailleurs d'un risque certain de décrochage des étudiants de L1, dans le contexte sensible actuel (marqué par le recours massif au distanciel du fait de l'épidémie de covid-19).

Il demande ce que l'université entend faire d'exceptionnel pour lutter contre ce décrochage.

Sur la question de l'information donnée aux étudiants du dispositif d'aides existant, M. Dagneau observe que cette information peut être améliorée. Il indique qu'une réunion a été organisée le vendredi 16/10/2020 avec les organisations et les associations étudiantes pour en discuter. A ce jour, il est envisagé l'envoi d'un mail à tous les étudiants comprenant l'adresse du lien dirigeant sur la rubrique d'information dédiée figurant sur le site internet de l'université (espace étudiants). Cet encart d'information, qui a provisoirement disparu du site, doit néanmoins être réintégré.

M. Dagneau indique toutefois ne pas être en mesure de se prononcer sur la question technique d'un envoi massif de SMS qui relève d'autres interlocuteurs au sein de l'université.

Il explique qu'est également à l'étude une proposition de réalisation de campagnes d'affichage au sein de l'université, dans les lieux stratégiques de fréquentation des étudiants, l'objectif étant de démultiplier les moyens de communication, M. Dagneau s'étant lui-même rendu au sein des composantes afin de présenter le dispositif aux directeurs de départements afin que ceux-ci puissent relayer ces informations auprès des étudiants.

S'agissant des mesures envisagées pour lutter contre le décrochage des étudiants en L1:

M. Dagneau évoque le travail engagé pour renforcer les dispositifs d'accompagnement et de tutorat, comme suite à demande reçue en ce sens de la part notamment d'élus étudiants, dans le contexte particulier de la rentrée 2020/2021, marquée par le recours massif au mode d'enseignement à distance.

M. Dagneau explique s'être rendu auprès de chacune des 3 UFR pour proposer la mise en œuvre d'un dispositif de tutorat à l'endroit des étudiants. Les documents étayant ce projet ont été transmis aux composantes durant la semaine du 19/10/2020, afin de recueillir les avis des départements de formation intéressés par ce projet.

M. Dagneau souligne que des pratiques existent déjà dans certains départements de formation de l'université (dont notamment en Lettres) dont il est possible de s'inspirer. Il cite le forum existant sur « E-campus » qui fonctionne très bien, et dont l'intérêt est de permettre un échange régulier de questions-réponses entre les étudiants et les enseignants. Il indique que des étudiants tuteurs pourraient prendre le relais des enseignants dans ce cadre-là, au moins pour partie, avec le soutien des équipes enseignantes pour veiller à la qualité des réponses apportées. Il précise que la consultation des UFR et des départements sur ces questions vient d'être lancée. Elle doit normalement donner lieu au retour des vacances de la Toussaint 2020, à la remontée à l'endroit de M. Dagneau, des réponses des composantes précisant leurs besoins en tuteurs. En fonction de ces retours, un dispositif adapté sera mis en place dès que possible.

M. Lutz s'enquiert du nombre des ordinateurs de l'université mis à la disposition des étudiants : cela représente-t-il 180 ordinateurs pour 500 demandes reçues ?

M. Dagneau répond que le total des demandes constatées à ce jour s'élève à 500 demandes et sont de nature très différente (aides financières ; ordinateurs etc...). Sur ce total, sont recensées en l'état 92 demandes d'ordinateurs.

M. Lutz évoque les risques de contamination au covid-19, la problématique d'apparition possible de clusters. Il indique que d'après des informations émanant de l'Université de Bordeaux (UB), des campagnes de dépistage de contamination au virus Covid-19 sont mises en œuvre sur le campus de l'UB à compter du 21/10/2020 à destination de l'ensemble des étudiants de l'agglomération bordelaise, ce qui est une bonne nouvelle.

M. Lutz demande si l'UBM dispose d'informations renseignant les modalités pratiques d'organisation de ces opérations de dépistage : combien de matériels de tests sont mis à disposition dans ce cadre ?, comment vont se dérouler ces campagnes de tests, qui les finance (la région Nouvelle-Aquitaine ?; les universités ?) ?.

M. le président répond que l'ARS a décidé de lancer ces opérations de dépistage sur le campus de l'UB. Les étudiants de l'UBM du site Renaudel (IUT Bordeaux Montaigne ; IJBA) ont aussi été dépistés sur décision de l'ARS quand de nombreux cas sont apparus sur ce site. Ces opérations de dépistage sont financées par l'Etat (CPAM).

M. Lutz évoque les travaux immobiliers menés sur le campus universitaire. Il demande si ces travaux portent notamment sur le restaurant universitaire (RU) « Le Sirtaki », dont le bâtiment serait, d'après ses informations, voué à la destruction.

M. Larré assure qu'il n'est pas prévu de destruction du Sirtaki dans les opérations en cours. Une confusion existe peut-être sur cette question avec la destruction effectivement prévue du bâtiment A2

situé à côté du Sirtaki. Il invite M.Fréret, membre élu du CA (collège usagers) et par ailleurs vice-président étudiant du CROUS, à compléter ces propos.

M.Fréret indique se déclarer très étonné de cette information. Etant lui-même appelé à siéger régulièrement au CA du CROUS, il indique ne pas avoir été avisé dans ce cadre d'un quelconque projet de destruction du Sirtaki. Il s'agit peut-être d'une confusion avec le restaurant universitaire (RU) n°3 près du village n°6, effectivement voué à la destruction [pour être remplacé par l'Espace Multi Services (EMS)].

Mme Albenga évoque la problématique du tutorat, qui l'interroge en tant qu'enseignante et en tant que responsable de formation (du DUT Bibliothèques).

Outre la question des critères retenus pour choisir les étudiants tuteurs, Mme Albenga s'inquiète de la charge supplémentaire de travail que cela représente pour les étudiants tuteurs qui risquent de se placer en difficulté dans leurs études.

M. Dagneau répond que le principe dégagé lors des discussions en UFR est celui du choix, par les équipes pédagogiques au sein des composantes, d'étudiants présentant le profil adapté pour être désignés tuteurs (étudiants en L3, en masters). Il s'agit pour les étudiants tuteurs d'assurer un accompagnement limité d'un volume horaire de 5 heures/ semaine, sans empiéter sur l'emploi du temps des intéressés.

M.Dagneau observe que si un étudiant est amené à assurer à la fois du tutorat à distance et de l'animation de forum, le risque existe néanmoins que cet étudiant se trouve rapidement dépassé.

La proposition avancée est donc de réserver des plages horaires sur hyperplanning, des créneaux dédiés au tutorat. La désignation des étudiants tuteurs relèverait du choix des responsables de formations qui sont les mieux placés dans les composantes pour les identifier, chaque formation étant spécifique. Il s'agit de faire en sorte que l'encadrement de ces étudiants soit le moins contraignant possible, étant précisé que les départements de formation n'ont par ailleurs aucune obligation de mettre en place ce dispositif de tutorat.

Mme Albenga s'enquiert du niveau des étudiants concernés par ce dispositif (L1, L2, L3, Master ?).

M. Dagneau répond qu'en l'état, il n'est pas fixé de critères précis mais les responsables de formation ont plutôt identifié une cible prioritaire qui pourrait être les étudiants en L1 et en L2 (car les L2 ont fini leur 2^{ème} année de licence en confinement). Les étudiants tuteurs seraient donc plutôt des étudiants en L3 ou en masters.

M. Péraud observe d'après des études réalisées au sein d'université(s), le tutorat présenterait des résultats mitigés en termes de bilan coûts/avantages pour les étudiants et pour les établissements concernés. Le dispositif de tutorat profiterait aux étudiants qui sont déjà les plus motivés et les plus assidus, avec des inconvénients certains pour les tuteurs qu'il ne faut pas négliger.

M. Dagneau assure qu'il est prévu de faire des points réguliers sur la mise en œuvre de ce dispositif, notamment en CDUFRI : les UFR pourront remonter leurs besoins ainsi que leurs retours d'expériences. Un bilan sera établi pour évaluer globalement ce dispositif, dans tous ses aspects (ses réalisations comme ses points faibles).

2.2- Situation des équipes de documentation de l'université à la rentrée 2020/2021:

M. Miura, directeur du service commun de la documentation (SCD) de l'université, évoque le contexte d'activité de ce service, son mode d'organisation et de fonctionnement en 2020/2021, les perspectives du SCD en 2021/2020, dans le cadre de la situation actuelle de l'université marquée en cette rentrée

2020/2021 par deux évènements majeurs: la gestion de la crise sanitaire covid-19 et le démarrage du chantier de l'Opération Campus (le chantier immobilier le plus important que l'université ait connu depuis son installation sur le site de Pessac).

• S'agissant du démarrage du chantier de l'Opération campus:

M. Miura indique que ce chantier a démarré le 1er septembre 2020.

Il prévoit le déroulement de la phase d'installation de la fonction documentaire de l'établissement sur une durée de deux mois et demi jusqu'à la mi-novembre 2020, avec un ensemble de transferts (collections, mobiliers, personnels) programmés sur la période.

Ce chantier mobilise, au-delà des entreprises qui interviennent sur le site, une quinzaine d'agents pour la coordination et l'accompagnement des entreprises et implique pour la partie « transferts » la quasi-totalité de l'équipe du SCD pour le suivi quotidien du transfert des collections de l'université dans des zones hors travaux sur la période 2020 - 2021 (cette phase concerne un peu plus de 300 000 documents environ). Les mobiliers sont répartis entre ceux nécessaires à la continuité de l'activité du service et ceux qui sont stockés pour restitution en 2022 – 2023. Une soixantaine d'agents environ ont dû déménager (près de 75% de l'équipe) en direction du niveau 5 du bâtiment I et du niveau 2 du bâtiment G

• S'agissant de l'impact de ce chantier en termes de continuité de service:

M. Miura explique que la coexistence en site occupé de la préparation des travaux, des transferts de grande envergure et la continuité de service impliquent une révision parfois quotidienne de l'organisation et met en jeu la capacité du SCD à "tout faire en même temps".

Elle passe par des nécessaires "négociations" avec des opérateurs privés (Eiffage et ses sous-traitants multiples) pour maintenir une qualité minimale de service à assumer quoiqu'il advienne vis à vis de la communauté universitaire et pour affirmer un certain nombre d'impératifs qui ne doivent pas être soumis à des tentatives d'accélération du chantier, de recherche d'économies ou des tentatives de telle ou telle entreprise à renoncer à des aspects de sécurité sur le site.

Cela exige une fermeté quotidienne de la part de la direction du SCD et de la direction du patrimoine de l'immobilier et de la logistique (DPIL) de l'université pour prévenir la survenance d'accidents et assurer le travail serein des équipes.

➤ Le service rendu par le SCD à la communauté universitaire touche plusieurs domaines d'intervention:

- l'accueil et le travail sur place restent les fonctions les plus malmenées par le double contexte chantier / crise sanitaire, 6 bibliothèques sur 10 ayant pu ré-ouvrir actuellement à ½ de la capacité d'accueil.

Cela porte le nombre de places disponibles à moins de 20% de la capacité habituelle des bibliothèques de l'université et cela de manière durable (les travaux s'achevant en 2023). Une septième bibliothèque en local modulaire (bibliothèque temporaire) sera ouverte courant novembre 2020 mais elle n'est pas conçue pour compenser l'intégralité de cette perte ;

- d'ici début 2021: une réflexion sera engagée sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques (en soirée et sur la journée du samedi), l'établissement ayant pu obtenir des moyens supplémentaires du MESR à cette fin ;

- l'accès aux collections est rendu complexe par le chantier et la crise sanitaire. Tout document emprunté est soumis à son retour à 3 jours de quarantaine ainsi qu'à son nettoyage. Le SCD doit ainsi gérer une

étape supplémentaire dans la gestion des fonds documentaires. L'accès aux collections est opérationnel. Il a repris dans les bibliothèques restées opérationnelles durant le chantier, le guichet #BUàemporter expérimenté en période de déconfinement a été remis en place à partir de la fin du mois d'août 2020 et tourne à plein régime (en juin 2020, ont été recensés 2055 demandes, 3217 prêts, 2739 documents traités en quarantaine). En septembre 2020, ont été comptabilisés 4352 demandes, 5461 prêts, 11803 documents traités en quarantaine. Malgré l'existence de ce guichet (dont l'organisation prend 10 fois plus de temps qu'en mode de fonctionnement normal des bibliothèques), le volume de prêts générés correspond à 50% d'une année normale de fonctionnement des bibliothèques ;

- les ressources en ligne fonctionnent de manière continue avec différents moyens pour en optimiser l'usage (formation, infos, modules d'aide au repérage...);

- la médiation, la formation et la communication ont été renforcées, une nouvelle organisation du travail et des ressources humaines dédiées à ces activités dans un contexte sanitaire complexe ou le campus s'avère plus difficile dans sa fréquentation quotidienne ;

- les autres activités : signalement, traitement de données et de documents numériques, accompagnement des enseignants chercheurs pour leur activité de recherche ou les enjeux de la science ouverte se poursuivent aussi normalement que possible.

• Analyse de quelques usages:

M. Miura estime que le prêt de documents a connu une division de moitié par rapport à la même période sur une année normale.

Le contexte chantier & crise sanitaire crée une situation de mise à distance de l'université et de ses services, tout particulièrement pour les étudiants. Le SCD a ainsi reçu de nombreux témoignages de la part d'étudiants qui expriment face à cette situation leur exaspération, leur détresse, leur découragement, mais toujours avec bienveillance par rapport aux équipes.

Cette situation difficile met en lumière une faiblesse structurelle des moyens de l'université.

• Perspectives 2020-2022:

L'organisation du SCD actuellement en vigueur reste valable jusqu'en 2023.

Le service se prépare à entrer dans la phase de conception de la nouvelle offre de formation de l'établissement dans un esprit de dialogue avec la direction comme avec l'ensemble des acteurs enseignants chercheurs et BIATSS :

- un renforcement des ressources humaines sur ce dossier est planifié ;
- en fonction des réponses au dialogue stratégique de gestion, des moyens supplémentaires pourraient être obtenus qui permettraient la mise en œuvre d'expérimentations dès 2021 -2022.

Le service s'implique d'ores et déjà dans l'important chantier de préfiguration (horaires d'ouverture, services, aménagements et formation continue) des futurs espaces pensés comme un seul ensemble cohérent.

Les bibliothèques de l'université seront largement touchées par le déroulement et le contenu de la renégociation des accords de politique du site bordelais, dont notamment le partage du système d'information documentaire Babord plus ; le partage du bâtiment de la BU de Pessac [cf. plus de 60% de la force de travail documentaire de l'Université Bordeaux Montaigne est localisée dans un bâtiment

(BU de Pessac) dont l'université de Bordeaux est propriétaire (les personnels de l'UBM y étant plus nombreux que ceux de l'UB)].

M. Miura conclut en soulignant que l'UBM a la possibilité avec ce chantier de repenser l'organisation de son équipe de bibliothécaires en privilégiant une réflexion centrée sur le métier et les missions et non plus par accommodation d'un héritage immobilier largement inadapté.

M. Coste remercie M. Miura de sa présentation. Il indique partager l'essentiel de ses remarques sur la mise à distance de l'université des étudiants et des enseignants. Il tient néanmoins à souligner que pour l'avenir (lorsque la situation reviendra à la normale), les enseignants-chercheurs de l'UBM (et en tout cas ceux d'entre eux qui sont historiens ou historiens de l'art) entendent faire valoir leur attachement à la présence de bibliothèques *de proximité* sur le site de l'université.

M. Miura assure que le SCD est résolu à mener l'ensemble des missions de service public qui lui sont dévolues par le législateur (dans le code de l'éducation). Il ne saurait être question pour le SCD de poursuivre des missions autres ou des objectifs différents que ceux fixés par le législateur.

Les personnels du SCD ont ainsi à cœur de servir tous les enseignants et les étudiants, avec le même degré d'investissement et la même proximité. Si la question de « proximité » des bibliothèques s'entend d'une problématique géographique (d'un éloignement physique du bâtiment de la BU par rapport aux lieux d'enseignement de l'université), cela tient peut-être aux hasards de l'histoire de l'UBM qui a conduit à placer plus de la moitié de ses équipes de documentation dans un bâtiment (BU) qui n'a pas été construit au centre de l'université, et se situe en marge de celle-ci.

Point n°3 – Présentation du projet ACCESS (pour information du CA):

M. Damome, M. Hauquin et Mme Busquets présentent ce point de l'ordre du jour.

M. Damome évoque la dimension politique du projet.

Il s'agit d'un projet d'envergure qui engage l'UBM de façon durable, se déploie sur 10 ans (a commencé en 2020) :

Il intéresse la stratégie de l'établissement en matière d'orientation en lien avec l'enseignement secondaire. Avec les réformes du baccalauréat et de la licence, il engage l'établissement à penser le continuum bac -3 et bac+3.

Il engage les acteurs de la DOSIP mais aussi les enseignants-chercheurs et les étudiants.

Il engage des ressources humaines et des ressources financières.

Ce projet permet de collaborer avec l'université de Bordeaux, l'UPPA, le Rectorat et la CCI de Bordeaux ainsi qu'avec les acteurs de l'orientation à l'échelle de l'académie de Bordeaux et en lien avec les établissements de l'enseignement secondaire. Il s'agit de co-construire les outils, les stratégies de l'orientation.

M. Hauquin explique la genèse du projet et son organisation.

Ce projet a pour objet le déploiement d'actions sur une durée de 10 ans sur des territoires identifiés sur l'académie de Bordeaux, autour de poursuites d'études post-baccalauréat, pour des raisons qui vont être interrogées par les équipes de recherche.

Il s'agit d'un projet à forte valeur ajoutée au niveau social, territorial et a vocation d'essaimage au-delà de l'Académie de Bordeaux au-delà de 10 ans.

Le projet ACCES est mis en œuvre sur l'académie de Bordeaux dans le cadre du PIA3 dont l'UBM a été lauréat avec les autres partenaires (l'UB étant l'établissement porteur principal du projet).

Il est centré sur des problématiques de poursuites d'études post-bac, qui vont être interrogées par les équipes de recherche des 3 universités collaborant au projet. L'idée est d'expérimenter des dispositifs sur ces territoires en lien avec les partenaires académiques et ensuite d'essaimer ces expérimentations sur tout le territoire de l'académie de Bordeaux, voire au-delà des 10 ans, sur le périmètre d'autre(s) académie(s) éventuellement intéressée(s).

Une organisation spécifique est mise en place pour structurer et suivre le projet, avec un comité de pilotage regroupant les co-porteurs (UB, UBM, UPPA, Rectorat, CCI Nlle Aquitaine).

Ce comité de pilotage se réunit une fois par mois (chaque co-porteur disposant d'une voix décisionnaire à égalité), appuyé par un bureau du projet et un comité technique qui regroupe tous les experts en ressources humaines (RH) et financiers des établissements afin d'accompagner la prise de décisions.

Tout cela est appuyé par une équipe permanente qui vient d'être recrutée, composée d'une cheffe de projet (Mme Savarit, à l'Université de Bordeaux) et de 3 chargé.e.s d'actions réparti.e.s dans chacune des 3 universités partenaires. La chargée d'action pour l'UBM est Mme Stéphanie Busquets.

Ce dispositif de comitologie est plutôt centré sur le volet « suivi du projet ACCESS », avec :

- un comité d'orientation stratégique (qui élargit le spectre de réflexion à d'autres partenaires pour les décisions à prendre) ;
- des comités de suivi de site : qui ont pour objet de suivre le déploiement des actions sur le terrain, au niveau des zones d'animation pédagogique ;
- un comité d'utilisateurs : qui regroupe des parents, des lycéens (pour avoir des retours sur tout ce qui sera mis en place sur les 10 ans de durée du projet).

Le projet ACCESS part d'un diagnostic : celui d'une singularité académique (de l'académie de Bordeaux), marquée par un taux de poursuite d'études post-baccalauréat légèrement inférieur à la moyenne nationale. Ce point de départ du projet n'est toutefois pas le seul. Il va être interrogé dans le cadre du projet par la mise en œuvre d'un processus de « recherche action ».

Le projet se déploie sur 8 zones d'animation pédagogique (ZAP) : ce sont des zones fonctionnelles qui ont pour objectif de faciliter les échanges entre établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées) sur les sujets d'ordre pédagogique (ex : mise en œuvre de la réforme du bac, des lycées etc..).

Le projet opère un maillage de tout le territoire de l'académie de Bordeaux, avec des ZAP positionnées à la fois sur des territoires ruraux ou urbains (ex : Rive droite Bordeaux) et des territoires urbains dotés d'antennes d'établissements d'enseignement supérieur (Lot-et-Garonne, Dordogne).

Les tâches de pilotage et de suivi des dispositifs sont réparties entre les 3 universités, afin d'assurer la soutenabilité du projet.

L'UBM a la charge de la ZAP Médoc et de la ZAP Rive droite.

Le projet ACCESS a pour objectif de replacer le lycéen au cœur des dispositifs d'accompagnement dans ses choix d'orientation, afin qu'il se projette mieux vers l'enseignement supérieur, quel que soit le cursus envisagé (BTS, écoles spécifiques, universités etc..). Il n'a pas pour objectif d'augmenter le nombre d'étudiants inscrits à l'université (au sens strict). Il s'articule avec des dispositifs préexistants (lauréats d'anciens appels à projets). L'objectif est de coordonner tous ces dispositifs, d'y mettre du sens.

Mme Busquets présente la partie opérationnelle du projet ACCESS.

Le projet ACCESS s'articule autour de 5 axes définis autour de 5 d'actions structurantes, qui ont pour vocation de créer une dynamique territoriale autour de l'orientation avec une approche collaborative et co-construite des actions.

Ces 5 axes comprennent des expérimentations, avec une logique d'essaimage progressif, en fonction des résultats et pour coller aux réalités des territoires d'expérimentation (réfléchir aux caractéristiques de chaque territoire, pour l'adapter en fonction des spécificités des établissements concernés, avec la volonté d'animer des territoires coordonnés autour de ces questions d'orientation).

→ Ces 5 axes sont les suivants :

- axe n°1 : « Coordination renforcée des acteurs de l'orientation » ;
- axe n°2 : « Place du lycéen : lycéen acteur de son orientation sur le continuum bac -3 / bac +3 » ;
- axe n°3 : « Continuum formations - compétences - métiers » ;
- axe n°4 : « Suivi des parcours d'orientation, recherche et évaluation de l'impact du projet » ;
- axe n°5 : « Communication, plateforme numérique et essaimage ».

L'axe n°1 a pour objectif de travailler sur l'interconnaissance et le dialogue et la réciprocité entre les acteurs du secondaire et du supérieur, et plus généralement avec tous les acteurs concernés (d'orientation, pédagogique).

Cet axe prévoit la mise en œuvre d'expérimentations : échanges pédagogiques, réseaux d'actions enseignement supérieur/enseignement secondaire, organisation du pilotage du projet qui repose sur une gouvernance collégiale ; mobilisation coordonnée des entreprises (via la CCI Bordeaux Gironde), pour une approche territorialisée des questions de l'orientation professionnelle et du bassin socio-économique local).

L'axe n°2 prévoit des expérimentations dont le but est d'améliorer l'offre de services et de dispositifs d'accompagnement à l'orientation. Il s'agit notamment de rechercher une coordination des dispositifs d'immersion, de les rendre lisibles avec le développement d'une plateforme d'information commune regroupant tous les services (dispositifs d'immersion pour que le lycéen puisse s'en servir concrètement et travailler sur ses choix d'orientation, appuyé par la découverte réelle d'une université ou de tout autre établissement d'enseignement supérieur).

L'axe n°3 a pour objectif de rendre lisible et visible le lien entre les formations et l'emploi. Les expérimentations relevant de cet axe vont proposer des dispositifs, de outils, des méthodes (ex: le l'outil « Mon parcours en 180 secondes » qui correspond à des témoignages d'anciens lycéens recueillis dans le cadre du projet et faisant l'objet de captations vidéo qui pourront être utilisées comme outils pédagogiques).

L'axe n°4 explore la dimension « recherche » du projet ACCESS et mesure également l'impact du projet : cette évaluation d'impact est mise en œuvre par les observatoires « étudiants » des 3 universités (UB, UBM, UPPA)], avec trois panels de lycéens qui vont être suivis sur la durée du projet.

L'axe n°5 vise à regrouper toutes les briques du projet ACCESS en la forme d'un écosystème unique et fédérateur, avec notamment la création d'une plateforme numérique.

M. Hauquin évoque les données budgétaires du projet ACCESS.

Le projet est doté d'un budget étalé sur 10 ans et réparti entre les universités concernées (UB, UBM, UPPA) et la CCI Nlle Aquitaine.

Ce budget intègre pour partie des co-financements des établissements (les montants les plus importants de ces co-financements étant issus de projets déjà préalablement financés) et un financement alloué au titre du Plan Investissements d'Avenir (PIA) n°3, d'un montant total de 5 358 000, 04€, répartis entre les universités concernées et (pour une moindre part) la CCI Nlle Aquitaine.

Ce budget finance essentiellement des dépenses de personnels (financement de rémunération de personnels de recherche et de recrutement de personnels pour la conduite du projet), ainsi que des frais d'équipement et de fonctionnement. Le financement des 5 axes d'actions du projet a ainsi été provisionné.

M. Damome précise que le critère principal de répartition du financement tient au nombre de personnels engagés sur le projet et surtout au nombre d'actions pilotées par chacune des Parties au projet. C'est le coût de chaque axe qui détermine la répartition du financement.

Mme Mélanie évoque la problématique d'insertion professionnelle des étudiants, en lien avec la démarche de l'université d'élaboration de sa nouvelle offre de formation.

Elle explique que les équipes pédagogiques de l'université sont invitées dans ce cadre à réfléchir à l'insertion professionnelle des étudiants d'UBM et à penser les formations de l'université en corrélation avec les réalités du marché du travail. Même si cette démarche ne relève pas d'une logique purement « adéquationniste » (d'alignement des formations universitaires sur le secteur économique ; d'adaptabilité immédiate des étudiants à l'emploi), les enseignants-chercheurs doivent néanmoins intégrer cette dimension de l'insertion professionnelle « étudiante » dans le processus d'élaboration de l'offre de formation de l'université.

Or selon Mme Mélanie, les enseignants-chercheurs ont grandement besoin d'être aidés dans cette démarche. Au regard de son expérience personnelle, et malgré l'appui de la DOSIP, elle estime que les responsables de formations à l'UBM sont très isolés sur ces questions d'insertion professionnelle des étudiants.

Mme Mélanie demande si le projet ACCESS peut permettre aux enseignants-chercheurs, aux responsables de formations de l'université de bénéficier d'une aide/ de compétences de personnel(s) ingénieur(s) d'études (IGE) expert(s) en la matière, pour faire évoluer les formations de l'université.

M. Hauquin répond que le projet ACCESS est centré sur une dynamique plutôt située en amont de la dynamique décrite par Mme Mélanie. Le projet ACCESS porte en effet sur la réalisation d'actions intéressantes des futurs étudiants dans une logique d'accompagnement vers leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il ajoute que la DOSIP comprend en l'état 8 personnels IGE, des chargés d'études et d'orientation professionnelle qui viennent en appui de toutes les équipes pédagogiques, de tous les responsables de formations de l'université. La DOSIP est ainsi à l'UBM un service ressource qui demeure à la disposition des enseignants-chercheurs et des enseignants pour les renseigner et les accompagner sur ces questions d'orientation, d'insertion professionnelle des étudiants.

Mme Mélanie évoque les difficultés de l'UFR Langues et civilisations dans la démarche de restructuration de l'offre de formation de l'UBM. Cela porte notamment sur des mentions de parcours de formations qui n'existent pas toujours en tant que collectifs pédagogiques et sur la difficulté à mettre en œuvre une action coordonnée au sein de cette UFR. Elle exprime le souhait d'être reçue en entretien avec le VP concerné (M. Damome) afin d'évoquer de ces questions.

M. Damome répond favorablement à la demande de Mme Mélanie.

M. Baudry fait par de deux interrogations concernant le projet ACCESS:

- l'une portant sur la qualité des personnels de recherche impliqués dans ce projet (quels sont-ils ?) ;
- l'autre tenant à la nécessité de dépasser une certaine logique « technicienne » qui semble à l'œuvre dans le projet ACCESS. M. Baudry observe que la « focalisation sur l'individu et sa potentialisation » correspond à une certaine logique « qui peut se parer d'une sorte de neutralité technicienne » mais qui ne se résume pas à cela. Des compétences devraient être recherchées auprès des sciences humaines et sociales (SHS) pour la mise en œuvre de ce projet, bien au-delà des expérimentations qui « focalisent sur cet individu singulier qu'il s'agirait de mobiliser ». Le projet ACCESS devrait être animé d'une vision politique et ne pas se réduire uniquement à un dispositif technique d'accompagnement.

Concernant les « personnels de recherche » impliqués dans le projet ACCESS (axe n°4), M. Damome répond que le projet mobilise des enseignants-chercheurs de l'UB (pour le volet « psychologie sociale » du projet), des collègues sociologues de l'UMR Émile Durkheim, des collègues de l'UMR Passages (pour les questions de dynamiques territoriales), des collègues du MICA (sur les volets « numérique » et « études de genre »). En complément de ces personnels de recherche titulaires, le projet ACCESS permet aussi de financer des post-doctorants et des contrats doctoraux.

M. Hauquin indique partager la remarque de M. Baudry concernant la dimension politique du projet ACCESS. Il explique qu'il était toutefois important que ce projet associe les personnels chargés d'orientation professionnelle, ce qui n'était pas toujours le cas lors de projets antérieurs mis en œuvre dans ce domaine. Il ajoute que la dimension « recherche » du projet ACCESS est fondamentale et qu'elle a été intégrée dès le départ dans la démarche de construction du projet

M. Péraud s'étonne d'une incohérence entre :

- d'une part, le projet ACCES qui engage l'université sur dix ans à mener une réflexion critique et stratégique sur la manière dont elle entend concevoir l'accueil des étudiants et leur insertion professionnelle ;
- et d'autre part, les lettres de cadrage de la nouvelle offre de formation de l'établissement qui ne tiennent pas compte de ces enjeux, le terme « insertion professionnelle » des étudiants n'y étant mentionné qu'en une seule occurrence, pour les formations de masters.

Il déplore que les réalités appelées à unir l'université avec les acteurs du monde professionnel pendant dix années soient absentes du cadrage de la nouvelle offre de formation de l'université qui engage l'établissement pendant une durée de cinq ans.

M. Champ rappelle que c'est avant tout pour les formations de master et de doctorat - et à l'exception des licences professionnelles - que l'UBM est amenée à interroger la problématique de l'insertion professionnelle des étudiants (au travers des enquêtes mises en œuvre par l'observatoire des étudiants de l'université).

M. Péraud observe que l'enjeu de l'insertion professionnelle des étudiants, celui de l'élaboration de l'offre de formation de l'université ne se pose pas uniquement en termes de contraintes budgétaires. Cela interroge également la question des orientations stratégiques de l'université (de la direction donnée à l'établissement dans l'intérêt de ses étudiants, de sa participation à l'effort de construction sociale). M. Péraud estime que ces dimensions sont totalement absentes des lettres de cadrage diffusées par la gouvernance à l'endroit de la communauté universitaire d'UBM.

M. le président répond que l'enjeu de l'insertion professionnelle des étudiants est au cœur même des missions des enseignants-chercheurs de l'université et de la démarche d'élaboration de la nouvelle offre de formation de l'établissement, sans qu'il soit besoin d'en faire le rappel formel dans les lettres de cadrage adressées à la communauté universitaire.

Point n°4 – Chantiers de l'Opération Campus et trajectoire immobilière de l'université
(pour information du CA):

M. Amelot [vice-président (VP) délégué à l'aménagement et au développement durable] présente ce point de l'ordre du jour.

Il indique à titre liminaire qu'il s'efforcera de revenir régulièrement devant le CA de l'UBM pour aviser les membres cette instance de l'état d'avancement des activités de l'université en matière d'immobilier et d'aménagement.

M. Amelot explique que l'Opération Campus Bordeaux va beaucoup mobiliser l'université dans les 3 années à venir, et que cela s'inscrit dans une démarche beaucoup plus longue entamée par les précédentes équipes et qui prévoient de nombreux chantiers dont certains d'entre eux sont articulés avec les travaux de l'Opération Campus Bordeaux.

M. Amelot annonce le plan de sa présentation:

- 1) chantiers en cours et à venir pour l'année 2021 et éléments d'information sur un projet immobilier en suspens ; projets déposés par l'université, notamment dans le cadre du plan de relance ;
- 2) projet abandonné ;
- 3) éléments sur les enjeux et perspectives, notamment dans le cadre des demandes qui ont été formulées au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 et qui sont actuellement en cours d'étude.

1) Chantiers en cours ou terminés ; chantiers à venir pour l'année 2021 ; projet en suspens ; projets déposés:

1.1 - Chantiers en cours :

- rénovation cet été de la salle des serveurs informatiques au sous-sol du bâtiment Administratif ;
- rénovation qui se poursuit : poursuite des travaux sur l'amphithéâtre n°3 qui ont été réalisés en 2015 et qui se poursuivent chaque année sur fonds propres de l'université (actuellement les amphithéâtres n°1 et n°2 sont en cours de rénovation). Ces travaux avancent bien. L'établissement devrait recevoir livraison de ces amphithéâtres rénovés au début de l'année 2021. L'université pourrait ainsi disposer des amphithéâtres n°1 et n°2 pour le second semestre.

1.2 - Chantiers à venir pour l'année 2021:

- a) travaux de requalification du pôle archéologie ;
- b) raccordement de l'IUT Bordeaux Montaigne et de l'IJBA au réseau de chaleur urbain ;
- c) augmentation de la puissance de chaufferie de l'établissement (3^{ème} chaudière « Lettres 2 »);
- e) travaux de requalification du bâtiment H ;
- f) travaux relevant de la tranche n°2 de l'opération Campus.

- a) travaux de requalification du pôle archéologie: cette opération porte notamment sur l'agrandissement de la bibliothèque et la création d'un certain nombre de bureaux et d'espaces pédagogiques. Elle intègre également un volet « mise aux normes » / « mise en sécurité » / « amélioration thermique ».

Par rapport au budget initial de financement de ces travaux, l'université a obtenu une rallonge de 200 000 € afin notamment de permettre la réalisation de travaux supplémentaires correspondant à un imprévu de défaut d'étanchéité du bâtiment de la Maison de l'Archéologie.

- b) raccordement de l'IUT Bordeaux Montaigne et de l'UBA au réseau de chaleur urbain:

M. Amelot observe que l'université est confrontée à des enjeux importants sur des questions d'économie d'énergie. Un projet en la matière est à l'étude également avec Bordeaux métropole pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan.

Le raccordement au réseau de chaleur urbain va intervenir pour le site Renaudel à l'été 2021.

- c) augmentation de la puissance de chaufferie « Lettres 2 »:

Une chaudière va être mise en place au sein de l'établissement afin de faire face aux évolutions et aux projets immobiliers envisagés par l'UBM (tels que notamment l'extension du DEFLE pour la création de la Cité des Langues et aussi dans le cadre des aménagements prévus dans le cadre de l'opération Campus, le raccordement du bâtiment Accueil).

- e) travaux de requalification du bâtiment H:

Il s'agit d'une importante opération financée (pour un budget toutes dépenses confondues de 4,75 millions d'euros) dans le cadre du CPER 2015-2020 sous maîtrise d'ouvrage de la SRIA (société qui pilote l'Opération Campus Bordeaux) et dont la mise en œuvre a été articulée avec celle de l'Opération Campus Bordeaux. Les travaux de la tranche n°2 de l'Opération Campus Bordeaux sont ainsi engagés après ceux relevant de la tranche n°3 de cette même opération car les prédécesseurs de l'équipe présidentielle en exercice ont souhaité articuler ces travaux et ont décidé d'intégrer l'opération de requalification du bâtiment H à la mise en œuvre des travaux de la tranche n°2 de l'Opération Campus Bordeaux. Ces travaux, qui vont débuter en novembre 2020, devraient normalement s'achever en septembre 2021.

- f) travaux relevant de la tranche n°2 de l'opération Campus:

Le démarrage des grands chantiers de l'Opération Campus, initialement prévu au printemps 2020, a pris du retard du fait de la crise sanitaire covid-19.

Ce démarrage est différé au mois de novembre 2020, à l'issue des vacances de la Toussaint 2020 (cette information ayant été communiquée sur le site internet institutionnel de l'université).

Ces travaux correspondent à un vaste chantier de restructuration, de rénovation, de réhabilitation de la quasi-totalité du bâti de l'université, avec notamment la question du regroupement des bibliothèques de l'établissement, le déploiement d'une démarche de mise aux normes de l'établissement (cf. notamment les normes énergétiques) et d'adaptation des locaux de l'université aux usages, l'objectif étant d'améliorer le confort des utilisateurs du site et surtout d'aboutir à une mise en cohérence spatiale des services au sein de l'université, et en particulier, des services de documentation.

Ces travaux vont s'échelonner entre le 4^e trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2023.

Ils vont concerner l'ensemble des bâtiments de l'université, dont principalement : la bibliothèque universitaire (BU) Lettres & Droit ; les bâtiments A à G (le futur bâtiment « Flora Tristan ») ; la démolition et la reconstruction du bâtiment A2 (emplacement de la future grande bibliothèque de l'université) ; les bâtiments H-I-J-K-L-M (« Le Carré », futur site « Rosa Bonheur ») va aussi être impacté en lien avec l'opération CPER ; le bâtiment Accueil ; le bâtiment Administration.

Un point d'information nouveau est à signaler concernant les chantiers de la tranche n°2 de l'opération Campus Bordeaux. L'université a adressé une demande de financement au titre du plan de relance d'un montant de près de 5 millions d'euros pour permettre la réalisation de travaux d'isolation, dans le cadre de la réhabilitation de certains corps de bâtiments de l'université.

Cette demande concerne le futur bâtiment « Flora Tristan ».

Les travaux permettant de réaliser des économies d'énergie sont surtout à mettre en œuvre sur les bâtiments situés à l'est du campus de Talence-Pessac-Gradignan (« le Peigne »).

1.3 - Projet en suspens:

Le projet en suspens est le projet de construction de la Cité des Langues, du Français et de la Francophonie (CLEFF) qui prévoit le regroupement dans un même lieu du Département d'Etudes de Français Langue Etrangère (DEFLE) et du Centre de Langues Bordeaux Montaigne (CLBM).

Le budget initial de ce projet - financé dans le cadre du CPER 2015-2020 - est de 5 millions d'euros toutes dépenses confondues.

Malgré un financement complémentaire alloué par la Région Nouvelle-Aquitaine (+1 million d'euros), il apparaît que ce budget est néanmoins insuffisant pour permettre le lancement du chantier. En effet : une fois opérée la consultation des entreprises candidates, le coût de ce projet s'élève en réalité à un montant total de 7,6 millions d'euros.

Il manque à l'université (qui a par ailleurs investi 600 000€ dans ce projet) un financement additionnel de 1,3 millions d'euros pour que cette opération puisse être lancée.

La conception de ce projet est marquée par des choix problématiques sur le plan architectural et énergétique. Le projet de la CLEFF prévoit de construire au-dessus de l'actuel site du DEFLE un bâtiment qui serait installé selon une technique qui s'apparente à un dispositif de pilotis, d'où certaines difficultés en termes de construction et du point de vue énergétique.

Le projet CLEFF tel que proposé en l'état, pour rester dans l'enveloppe révisée des 7,6 millions d'euros, connaît des adaptations qui conduisent le projet à perdre de sa qualité architecturale (cf. bloc en suspension, avec de moindres performances en terme d'efficacité énergétique).

L'université a fait le choix de solliciter - dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022 - une demande supplémentaire de financement pour le projet CLEFF à hauteur de 1,3 millions d'euros, pour permettre à ce bâtiment de voir le jour, cette démarche correspond à un besoin criant de l'université, compte tenu de l'état de vétusté de l'actuel bâtiment du DEFLE et de la vocation de cette composante et de la future CLEFF à accueillir de nombreux étudiants étrangers.

2) Projet abandonné (projet ESTACA):

M. Amelot indique que l'actuelle équipe politique a décidé de ne pas poursuivre la démarche engagée par l'équipe sortante en vue d'un projet de création d'une école d'ingénieurs privée (ESTACA) sur une parcelle du domaine public de l'Etat dont l'Université Bordeaux Montaigne est affectataire.

Après un rappel de l'historique de ce dossier, M. Amelot explicite les raisons de cette décision d'abandon.

Le projet d'implantation d'ESTACA sur le campus de l'Université Bordeaux Montaigne répond à l'origine au souhait de la région Nouvelle-Aquitaine de remédier au manque constaté du nombre d'écoles d'ingénieurs en Nouvelle-Aquitaine par rapport aux écoles de commerce.

Une étude a été lancée sur la possibilité d'installer ESTACA sur du foncier appartenant à l'Etat mais qui est pour partie affecté à l'Université Bordeaux Montaigne et pour une autre partie au CROUS. Il s'agissait de permettre que la parcelle concernée de l'Etat dont l'université est affectataire soit cédée à la Région Nouvelle-Aquitaine pour permettre l'édification sur cette emprise d'une école ESTACA.

Cela impliquait en amont un échange de parcelles entre les affectataires UBM et CROUS, étant précisé que sur le foncier affecté à l'UBM, se trouve une parcelle enclavée utilisée par le CROUS et qui correspond notamment à la MAC.

Le président de la région Nouvelle-Aquitaine s'est engagé auprès de l'ESTACA à identifier un site pour l'implantation d'une école ESTACA sur le site de Bordeaux.

Lors d'une séance de CA de l'UBM de juillet 2019, le CA de l'UBM avait autorisé l'équipe politique alors en exercice à engager des discussions afin d'envisager éventuellement cette possibilité d'implantation.

Des études ont alors été menées qui ont conclu à la faisabilité juridique d'un tel projet du point de vue foncier (sous réserve de l'accord de l'Etat propriétaire).

Entre temps, le schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA) de l'établissement était adopté par le CA de l'UBM en janvier 2020, sans mention aucune du projet ESTACA.

Une étude a été diligentée par les services de Bordeaux Métropole sur la faisabilité foncière du projet et sur la compatibilité de cette opération avec le plan local d'urbanisme (PLU). Cette étude a fait l'objet d'une restitution lors d'une réunion organisée fin mai 2020 et à laquelle aucun représentant de l'université n'a été convié.

La nouvelle équipe politique d'UBM a été saisie de ce projet en juin 2020 par la région Nouvelle-Aquitaine et a été invitée à se prononcer rapidement dans ce dossier, avant la rentrée universitaire 2020/2021.

L'université a reçu début juillet 2020 deux propositions de conventions élaborées par ESTACA, sans consultation préalable de l'université.

Une rencontre a été organisée entre la présidence d'UBM et la direction de l'ESTACA qui s'est déroulée par voie de visioconférence le 02/07/2020.

Après examen attentif de ce dossier, la présidence d'UBM a informé le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine par une réponse en date du 01/09/2020 de l'issue défavorable réservée par l'université à la poursuite du projet ESTACA.

➤ Plusieurs éléments explicitent le sens de cette décision :

- du point de vue la faisabilité du projet: les parcelles à échanger étant propriété de l'Etat, l'université a reçu des services de l'Etat l'information selon laquelle l'Etat était disposé à faciliter cette opération mais qu'indépendamment de la question de l'implantation éventuelle de l'ESTACA, leur intérêt au transfert de parcelles visait principalement la création de logements étudiants ;

- en termes de disponibilité foncière pour l'UBM : l'université utilise un foncier qui appartient à l'Etat, avec peu de parcelles restant disponibles. Le projet ESTACA concernait en l'espèce une surface qui correspond aux quelques espaces fonciers qui restent disponibles pour l'université (essentiellement au niveau du parking de la Maison des Arts [village des modulaires] ; extension privée de la Maison de l'Archéologie]. L'emprise visée par cet échange de parcelles, sur la plaine de Bardanac, est en outre un site sur le périmètre duquel était prévue une extension de la ligne B du tramway vers le centre-ville de Gradignan via un débranchement entre les stations Doyen Brus et Montaigne Montesquieu, ainsi qu'un projet de Bordeaux Métropole de mise en place d'un réseau de transport en commun en site propre. Au final, il apparaît que la réalisation du projet ESTACA aurait grandement hypothéqué pour l'UBM toute possibilité future d'édification de nouveaux bâtiments sur le domaine universitaire ;

- sur la question du stationnement: selon l'étude de faisabilité du projet réalisée par Bordeaux métropole, étaient envisagés: pour le CROUS la création de 250 chambres universitaires et 44 places de parking prévus sur l'esplanade des Antilles ; pour l'ESTACA: la création de 130 places de parking en sous-sol pour 1000 étudiants et 70 places de parking sur le foncier dont l'université est affectataire, qui plus est sur une zone qui est censée être une « coulée verte ». Ces éléments ont mis au jour un risque de contentieux et un risque de non-conformité du projet au SDIA de l'UBM ainsi que des limites en terme de continuité écologique du projet (l'évaluation environnementale d'un tel projet ne résistant pas nécessairement à la phase d'étude d'impact ainsi qu'à l'enquête publique afférentes) ;

- en termes d'aménagement du territoire: il est apparu que le projet ESTACA venait en partie contredire des décisions récentes du CA de l'université (en particulier le SDIA adopté en janvier 2020, et qui n'intègre pas de volet relatif au projet ESTACA). Un tel projet présentait donc des risques juridiques mais également des risques du point de vue politique, en lien avec le changement de couleur politique du conseil métropolitain de Bordeaux métropole.

- sur la question des transports: une grande partie de l'avenir du campus d'UBM va aussi dépendre des choix stratégiques, structurants de Bordeaux métropole en matière de transports [dont notamment le projet de mise en circulation de bus à haut niveau de service sur l'esplanade des Antilles (ligne desservant les quartiers Euroatlantique, le quartier de la gare et le quartier de Saige et qui traverse l'esplanade des Antilles)] ;

- autres considérations techniques: un projet tel que celui de l'ESTACA implique d'importants déplacements des réseaux d'eau du campus (que gère le SIGDU rattaché à l'UBM) ;

- par rapport à d'autres études également: il apparaît que d'autres projets sont possibles qui pourraient directement bénéficier à l'UBM et aux orientations politiques que la présidence de l'établissement souhaite prioriser que ce soit en matière de logements étudiants, de la recherche (par exemple : idée de poursuivre l'extension de la Maison de la Recherche ou l'ouverture à d'autres activités ; l'insertion de l'université au sein de la cité, avec des projets d'installations sportives ou d'implantations de commerces) ;

- des réserves tenant au principe même d'une école d'ingénieurs privée, dont l'activité intéresse les domaines de l'aéronautique et de l'automobile, comme marqueur de l'entrée du campus d'une université en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (ALLSHS), telle que l'UBM. Cela n'est donc pas apparu comme une démarche à poursuivre.

3) Enjeux et perspectives de l'UBM en matière d'opérations immobilières et d'aménagement, notamment dans le cadre des demandes qui ont été formulées au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 et qui sont en cours d'étude:

Des travaux sont en cours en matière d'aménagements extérieurs.

Durant l'été, il est habituellement procédé à des travaux d'enfouissement de la ligne électrique à haute tension qui traverse l'esplanade des Antilles.

La moitié de ces travaux ont été réalisés durant l'été 2020, l'autre moitié sera mise en œuvre sur l'été 2021. La ligne à haute tension sera démontée en 2022, une fois que la nouvelle ligne enterrée sera mise en service, ce qui permettra la mise en œuvre des travaux d'aménagement de l'esplanade des Antilles.

D'autres petits aménagements sont prévus (tels ceux portant sur le nouveau chemin menant à l'espace multi-services du CROUS).

Concernant l'espace de parking remis en l'état qui accueillait le chantier de construction de l'espace multi-services du CROUS et qui a été rétrocédé à l'UBM: dans l'hypothèse où le tramway ne passerait pas sur cette zone, la question est posée de savoir ce que l'université entend faire de cet espace-là (ce dossier étant à l'étude au sein de l'université).

→ M. Amelot évoque un certain nombre de projets que la gouvernance de l'établissement souhaiterait mettre en place rapidement, dont :

- un projet de création d'un abri à vélos, au soutien de mobilités alternatives (inspiré d'une initiative des collègues de l'UFR Humanités) et afin de répondre aux enjeux de mobilité spatiale dans le cadre de la crise sanitaire liée au virus covid-19, avec un projet qui doit s'articuler avec les projets de la nouvelle équipe politique de Bordeaux métropole ;

- d'autres projets intéressent des projets d'aménagements extérieurs de l'Opération Campus Bordeaux (« OP Campus »), qui devront s'articuler avec les aménagements prévus par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet partenarial d'aménagement « Bordeaux Inno Campus » (PPA BIC).

Sont concernés les projets suivants :

- aménagement Montaigne-Montesquieu / Opération Campus Bordeaux (6 millions d'euros) ;
- aménagement Antilles-Bardnac/ Opération Campus Bordeaux (2,6 millions d'euros) ;
- aménagement Unitec ; aménagement PPA BIC.

Les enjeux stratégiques qui se dessinent pour l'UBM en matière d'opérations immobilières et d'aménagement portent sur les items suivants :

- nécessité d'articuler les choix de l'université (arrêtés dans le SDIA de l'établissement) avec l'OP Campus et le PPA BIC ;
- nécessité pour l'université de renouveler son Schéma de Programmation Stratégique en Immobilier (SPSI) 2016-2020 ;
- en lien avec l'accès de l'Université de Bordeaux (UB) à la dévolution de son patrimoine immobilier: nécessité de renouveler les conventions conclues entre l'UBM et l'UB (cf. convention relative à l'organisation et au fonctionnement du SIGDU ; convention intéressant les installations sportives ; convention en matière de sécurité sur le campus).

Concernant la convention régissant le SIGDU, est évoquée la possibilité que l'UB se retire de cette convention, cet établissement considérant que la gestion des espaces verts ne relève pas de la compétence des EPCSCP.

M. Amelot explique que l'UBM a été invitée par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine à préciser les objectifs stratégiques de l'université et à hiérarchiser les priorités de l'établissement dans le cadre du prochain CPER 2021-2027.

Il s'agit ainsi pour l'UBM:

- de tendre vers une meilleure visibilité de ses disciplines [Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (ALLSHS)] que ce soit en termes de multilinguisme, interculturalité, francophonie, arts vivants, archéologie ;
- de veiller à s'ouvrir davantage vers la société, au niveau local comme au niveau national, et en particulier d'œuvrer dans la perspective d'une transition écologique et sociétale (avec une université intégrée à son environnement et à son territoire) ;
- d'améliorer l'accueil des étudiants et des usagers sur le campus;
- de finaliser les opérations inscrites au CPER 2015-2020 qui n'auraient pas été achevées (en particulier celles relatives à la CLEFF, à la MSHA, qui sont pour prioritaires pour l'UBM).

Dans le cadre du CPER 2021-2027, sont ainsi prioritairement prévues pour l'UBM les opérations suivantes :

- CLEFF (dans la continuité du CPER 2015-2020) ;
- MSHA [projet inscrit au CPER précédent et qui été repris et reproposé dans le cadre du nouveau CPER, en complément du financement obtenu lors du CPER 2015-2020, dans l'idée de pouvoir lancer très rapidement les études afférentes afin de permettre à terme la réhabilitation, la requalification des locaux de la MSHA sur la base du projet déposé] ;
- les travaux relatifs au pôle archéologie et à son extension (à la demande de l'Etat et de la région Nouvelle-Aquitaine, ce projet a été retravaillé en lien avec M. Chapoulie, l'ancien VP délégué à l'OP campus, dans le sens d'un fractionnement du projet en 2 tranches fonctionnelles : une tranche n°1 de 12,5 millions d'euros et une tranche n°2 de 7,5 millions d'euros) ;
- un projet de création d'une « Maison des cultures et des arts vivants ». Ce projet est prévu sur l'espace situé à côté de la Maison des Arts (présent « village des modulaires »). Il a pour objectif l'installation sur le campus d'un lieu permettant à la fois d'accueillir les services culturels, de servir de lieu de rencontres, d'échanges, de Recherche mais également d'offrir un espace de spectacle de petite dimension, en complémentarité avec la nouvelle salle de spectacles de 500 places du CROUS (située dans l'espace multi-services du CROUS). Il s'agirait en l'espèce de permettre la construction d'une salle de théâtre universitaire, dans l'idée d'un programme culturel ambitieux, qui pourrait rendre plus vivant le campus universitaire, en particulier autour de l'entrée Est du campus, en lien avec la réalisation du CROUS sur la plaine de Bardanac.

M. Amelot conclut sa présentation de ce point de l'ordre du jour en adressant ses remerciements à l'endroit de l'ensemble des collègues ayant contribué à la préparation de ces différents dossiers, dont tout particulièrement Mme Marache (professeure chargée de mission transition écologique et solidaire de l'université) et M. Chartier [directeur par intérim de la direction du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique (DPIL) de l'université].

Mme Mélanie remercie M. Amelot de cette présentation qui permet de dégager une vision d'ensemble des projets en cours.

En lien avec ces sujets, elle tient à évoquer deux problématiques:

- l'une porte sur la sécurité sur le campus d'UBM, qui demeure un enjeu important pour l'université.

Mme Mélanie demande ce qui est prévu pour améliorer concrètement la sécurité sur le campus ;

- l'autre interroge le constat d'un manque patent de salles au sein de l'établissement pour l'accueil de colloques (qui se limitent en l'état à l'amphithéâtre de la Maison de la Recherche, d'ailleurs souvent réservé pour les activités de l'école doctorale, et à d'autres espaces périphériques à l'université).

Le manque de locaux est également déploré (singulièrement à l'UFR Langues et civilisations) en termes de salles de cours, de locaux permettant de travailler, de se réunir et de recevoir les étudiants.

Mme Mélanie évoque la nécessité de réfléchir à une façon de repenser l'espace au sein de l'établissement afin d'y améliorer les conditions de travail.

M. Amelot observe que le constat d'insuffisance de locaux est connu au sein de l'établissement et qu'il s'agit d'une problématique ancienne. Néanmoins il assure que les projets inscrits au prochain CPER prévoient également de privilégier des espaces qui permettent aussi d'accueillir le déroulement d'activités d'enseignement et de recherche.

M. le président rejoint les propos de M. Amelot. Il indique que les espaces périphériques évoqués par Mme Mélanie font déjà partie, en pratique, de l'université et vont le devenir de manière officielle très prochainement. Il ajoute qu'il n'est pas possible de proposer dans le cadre du CPER des projets ayant pour seul objet l'ouverture de nouvelles salles d'enseignement, dans la mesure où l'Etat et la Région estiment que cela ne relève pas du CPER puisque cela ne participe pas, à proprement parler, de la « stratégie de l'établissement ». Pour autant, les projets tels que déposés intègrent pour partie des propositions d'ouverture de nouveaux espaces d'enseignement et de recherche.

Il rappelle que lorsque la nouvelle équipe présidentielle a pris ses fonctions, les projets de l'OP Campus, du CPER étaient déjà largement engagés (dont les projets CPER engagés de depuis le mois d'octobre 2019). La nouvelle équipe a pu procéder à des modifications de ces projets mais uniquement à la marge. S'agissant de la CLEFF, il précise que ce projet prévoit la construction d'un ensemble d'espaces de formation. Il note aussi que l'OP Campus et notamment le projet de création de la grande bibliothèque va générer une perte conséquente de salles de cours pour l'UFR Langues et Civilisations. Néanmoins tous les m2 correspondant seront récupérés ailleurs (avec des salles de cours disponibles notamment dans le bâtiment H et dans le bâtiment de la CLEFF).

Il remarque enfin qu'il est aussi possible de pallier ces difficultés en les réglant en interne, avec une meilleure redistribution des salles au sein de l'établissement.

Concernant la problématique de sécurité sur le campus, M. Champ précise que l'université vient de lancer un marché public pour permettre la mise en œuvre de la dernière vague de travaux d'installation d'équipements d'éclairage public sur le site d'UBM. D'ici la fin de l'hiver 2020/2021, le problème d'éclairage sur les zones concernées de l'université devrait donc être en grande partie résolu.

Mme Magne évoque le projet ESTACA et l'annonce du dépôt d'un projet de « Maison des cultures et des arts vivants ».

S'agissant du projet ESTACA, Mme Magne observe que les emplacements concernés se situent très loin des bâtiments d'enseignement de l'université et que leur destination (c'est-à-dire l'usage auxquels ils sont affectés) demeure très obscure. Elle ajoute qu'en 15 ans de présence à l'université, elle ne s'est personnellement jamais rendue sur ces zones-là qui sont totalement excentrées par rapport aux bâtiments de l'université.

Concernant le projet évoqué d'une « Maison des cultures et des arts vivants », dont le dossier a été déposé dans le cadre du CPER 2021-2027, Mme Magne indique « découvrir cet objet de toute pièce ». Elle déplore l'absence de toute concertation sur ce dossier que ce soit avec le département des Arts comme avec le centre de recherche dédié à l'UBM au champ des arts et du spectacle vivant.

Elle ajoute que ces équipes ont l'expérience des difficultés rencontrées à l'université pour faire vivre une salle de spectacles, telle que la Maison des arts. Cela pose la question du fonctionnement de la structure, de la pérennité des personnels qui lui sont affectés.

Si Mme Magne n'est pas opposée en soi au projet évoqué d'une nouvelle structure (de « Maison des cultures et des arts vivants »), elle déplore que le dépôt de ce projet n'ait pas donné lieu au préalable à la mise en œuvre d'une concertation avec les acteurs de terrain qui sont directement concernés.

Elle souligne par ailleurs la nécessité d'interroger la question de la durabilité d'une telle structure et de son fonctionnement.

M. le président rappelle que ce projet de « Maison des cultures et des arts vivants » est au nombre des dossiers qui ont été déposés par la présidente sortante en octobre 2019, et qui ont donc normalement dû faire l'objet, en leur temps, de la concertation préalable évoquée par Mme Magne.

Ce projet (de « Maison des cultures et des arts vivants ») correspond au projet déposé en octobre 2019 sous l'intitulé « Maison des créativités ». Ce projet a été requalifié à la marge par la nouvelle équipe politique, sans modification de l'objectif premier du projet (les disciplines, les formations visées étant identiques).

Mme Magne estime qu'il ne s'agit pas d'une requalification « à la marge » du projet initial de « Maison de créativités » puisque ce projet faisait partie intégrante du projet (abandonné par la nouvelle présidence d'UBM) de « Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) », et du projet associé de création d'une « matériauthèque ». Pour Mme Magne, les fonctions, les ambitions du projet initial sont totalement différentes de celles du projet évoqué de « Maison des cultures et des arts vivants ». Selon son analyse, il aurait été à la rigueur concevable pour la nouvelle équipe de renoncer purement et simplement au projet de « Maison de créativités » plutôt que de soumettre un tel projet à une requalification qui ne fédère pas les acteurs au sein de l'établissement.

M. le président précise le sens de la requalification du projet initial de « Maison de créativités ». Il s'agit de permettre un usage plus collectif de cette structure que celle qui était prévue dans la version initiale du projet. Par ailleurs, s'agissant des inquiétudes exprimées de la difficulté à faire vivre de nouveaux bâtiments, il est à noter qu'il est peu probable d'escompter une issue favorable pour l'ensemble des dossiers proposés dans le cadre du CPER. L'Université Bordeaux Montaigne, l'Etat, la région Nouvelle-Aquitaine se sont mis d'accord sur des priorités définies qui concernent d'abord les deux projets identifiés en tête des dossiers déposés (MSHA ; extension du pôle archéologie).

Mme Magne s'interroge, dans ce contexte, sur l'intérêt même de soumettre au CPER le projet de « Maison des cultures et des arts vivants » alors que ce dossier « n'est pas solide ».

M. le président assure de la solidité de l'ensemble des projets présentés dans le cadre du CPER. Il rappelle toutefois que l'UBM est enjointe à les hiérarchiser et à définir des priorités parmi les dossiers déposés, certains d'entre eux étant plus susceptibles que d'autres d'être retenus. Il note toutefois que le projet « Maison des cultures et des arts vivants » a plutôt été bien reçu de la part des financeurs. En tout état de cause, dans l'hypothèse même où l'université serait lauréate pour l'ensemble des dossiers déposés, cela serait un événement positif pour l'établissement qui devrait alors assumer la charge correspondante.

M. Baudry évoque le point de l'ordre du jour présenté par M. Amelot.

En lien avec ces questions immobilières et d'aménagement, M. Baudry s'interroge sur la possibilité d'envisager une extension pour la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA).

Selon son analyse, un tel projet pourrait valablement retenir l'attention de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans la mesure où cela répondrait à une ambition de l'UBM, dans le sens du renforcement de la visibilité de la MSHA. Avec une extension de ses locaux, la MSHA pourrait ainsi proposer – à l'instar des autres maisons de sciences de l'homme (MSH) du territoire national dotées du statut d'unité de service et de recherche (USR) – un service de mise à disposition d'espaces de colloques, de séminaires pour les personnels d'enseignement et de recherche, les étudiants de l'université.

M. Baudry souligne également l'intérêt de dynamiser la vie sur le campus universitaire afin de le rendre davantage accueillant et habitable. Il s'agit d'un sujet important dont l'UBM doit s'emparer, et qui doit amener l'université à se positionner vis-à-vis des collectivités territoriales pour être à l'initiative de projets permettant de donner au campus une dimension de « quartier » au sein de la cité.

M. Baudry évoque enfin les arguments avancés par M. Amelot pour justifier la décision prise d'abandonner le projet ESTACA. En admettant même la recevabilité de ces arguments, M. Baudry explique avoir compris du projet ESTACA qu'il permettait la construction de logements étudiants en contrepartie de l'abandon d'une parcelle de l'Université Bordeaux Montaigne, dans une logique de donnant-donnant. Avec l'abandon du projet ESTACA, M. Baudry s'enquiert des projets de la nouvelle équipe politique pour accroître l'offre de logements étudiants sur le campus.

M. le président répond que l'échange de parcelles et le projet de construction de logement étudiants sont toujours d'actualité. Cette question a notamment été évoquée lors d'une réunion déroulée le 22/10/2020 avec les services du CROUS. Il a été précisé que l'université était disposée à accueillir davantage de logements étudiants sur le campus.

M. Amelot ajoute que la logique de donnant/donnant évoquée par M. Baudry concernant le projet ESTACA était bien à l'œuvre pour ce qui est du montage prévu entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le CROUS mais pas du tout s'agissant de l'Université Bordeaux Montaigne, cette dernière n'obtenant de la Région Nouvelle-Aquitaine aucun retour en contrepartie de la cession envisagée de parcelle de l'université.

M. le président rejoint M. Baudry sur le souhait exprimé d'une extension de la MSHA.

Il estime que cela est effectivement une très bonne idée. Cela pourrait être envisagé dans le cadre du prochain CPER.

M. le président assure par ailleurs de l'intérêt porté à la problématique de dynamisation de la vie sur le campus. C'est dans cet objectif notamment que des modifications ont été apportées, à la marge, aux projets déposés au titre du CPER 2021-2027. Cette préoccupation oriente également les relations établies entre l'université et les collectivités locales, dont notamment la ville de Pessac et Bordeaux Métropole, avec le désir partagé d'intégrer le campus universitaire à la cité, à son environnement urbain.

M. Coste évoque l'information donnée en CA du 18/09/2020 de la décision d'abandon du projet ESTACA. Il rappelle d'abord que cette question avait suscité en séance l'interrogation des conseillers dans la mesure où ces derniers n'avaient pas été rendus destinataires en amont du dossier de présentation du projet. En séance de CA du 18/09/2020, il avait été convenu de la transmission aux membres du CA du dossier de présentation du projet, de même que le dossier relatif au projet « CMQ ». Si le dossier relatif au CMQ a bien été communiqué aux membres du CA, ce n'est pas le cas du dossier ESTACA, ce que

déplore M. Coste. Ce dernier observe que c'est uniquement durant la présente séance de CA, avec l'intervention en séance de M. Amelot (qu'il remercie de son exposé) qu'information a été donnée aux conseillers du détail de ce projet.

M. Coste indique ensuite avoir consulté le site internet de l'ESTACA (une des rares écoles à former dans le domaine du ferroviaire) d'où il ressort une information faisant mention de l'état particulièrement avancé du projet de création d'une école ESTACA sur le campus de Talence-Pessac-Gradignan. A la suite de cette consultation, M. Coste a pris l'attache d'interlocuteurs au sein de l'ESTACA pour échanger sur ce dossier. Ces derniers se sont déclarés surpris de cette décision d'abandon du projet. Ils ont indiqué avoir cherché à expliquer l'intérêt du projet sans avoir reçu de véritable écoute de la part de la présidence de l'UBM, ce qui est regrettable.

M. Amelot répond que la décision d'abandon de ce projet tient à des enjeux techniques mais également à des enjeux stratégiques. Cela tient aux missions de l'UBM – [université d'ALLSHS (Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales)] – qui apparaissent relativement éloignées de celles d'une école d'ingénieurs privée telle que l'ESTACA qui intervient principalement dans le domaine des métiers de l'aéronautique.

En termes stratégiques, positionner une école d'ingénieurs privée comme marqueur (sur la plaine de Bardanac) de l'une des deux entrées principales du campus de l'université ne paraît pas judicieux pour l'UBM (université d'ALLSHS). M. Amelot remarque que cet espace (sur la plaine de Bardanac) peut aussi permettre de faire le lien entre l'université et la cité et que les orientations souhaitées par la nouvelle présidence d'UBM en la matière ne vont pas dans le sens de l'accueil sur le campus d'une école privée d'ingénieurs en aéronautique. Il ajoute que l'université de Bordeaux vient d'ouvrir une école d'ingénieurs publique de maintenance aéronautique et qu'il est dans l'intérêt de l'UBM de travailler en bonne intelligence avec ses partenaires sur le campus. Le choix privilégié de la valorisation de l'enseignement public, de l'attachement de l'UBM à un campus universitaire ouvert sur la cité sont ainsi des choix politiques qui se défendent et qui animent la décision d'abandon du projet ESTACA.

M. le président déclare s'étonner de l'attachement exprimé par certains au projet d'implantation sur le campus d'une école privée telle que l'ESTACA, dans une université habituellement soucieuse de valoriser les missions de service public, l'amélioration de la vie de campus.

Par ailleurs, la mention relevée sur le site internet de l'ESTACA d'un projet présenté par cette dernière comme étant presque finalisé relève de la part de cette école d'une stratégie de communication qui ne correspond pas à la réalité du dossier. L'abandon de ce projet a été signifié aux interlocuteurs de l'ESTACA lors de réunions dont M. Amelot a exposé l'historique durant sa présentation (et qui met également en évidence la tenue de précédentes réunions sur ce projet sans information préalable de l'université et sans invitation donnée à l'UBM de s'y faire représenter).

Cette décision d'abandon du projet ESTACA a également été signifiée au président de région Nouvelle-Aquitaine, lequel a très bien compris la position de l'université.

M. Larré ajoute enfin que cette décision d'abandon n'obère aucunement les chances d'implantation d'une école ESTACA en région Nouvelle-Aquitaine. D'autres possibilités sont à l'étude, notamment dans le périmètre de l'aéroport de Mérignac.

Mme Marache évoque la remarque de Mme Magne concernant la situation excentrée de la zone UNITEC concernée par le projet ESTACA. Elle indique que cette zone, qui peut paraître excentrée à l'heure actuelle aux yeux de certains collègues, est dans un avenir relativement proche appelée à connaître d'importants aménagements dans le cadre des projets d'aménagement urbain de Bordeaux Métropole dans la zone Saige-Montaigne-Compostelle du PPA BIC. Cet espace est appelé à devenir l'une des entrées de l'Université Bordeaux Montaigne et il paraît donc inopportun à la nouvelle équipe présidentielle d'y installer une école privée d'ingénieurs. S'agissant de la problématique de sécurité sur le campus, Mme Marache évoque l'intérêt de faire vivre le campus y compris en soirée, durant les week-ends, car cela participe aussi des moyens de lutte contre les problèmes d'insécurité.

M. Péraud s'inquiète de l'annonce de M. Amelot d'un possible retrait de l'université de Bordeaux du SIGDU. Il juge opportun de discuter du SIGDU à l'occasion du vote des grandes masses et du budget initial (BI) 2021 de l'UBM.

Il demande jusqu'à quel point le retrait de l'UB serait de nature à compromettre l'équilibre du modèle économique actuel du SIGDU. Si l'UB se retire de la convention SIGDU pour les prestations de type entretien des espaces verts/ voirie, qu'en est-il des prestations de fourniture d'eau du SIGDU ?

La gouvernance d'UBM a-t-elle mesuré l'impact d'un tel retrait sur le budget du SIGDU ?

M. Amelot répond qu'il n'est pas constaté à ce jour de décision officielle de l'UB de retrait du SIGDU.

Il est donc en l'état prématuré de s'avancer sur ce dossier. M. Amelot indique qu'une réunion du conseil du SIGDU est programmée pour le 03/11/2020. Durant cette séance de conseil du SIGDU, l'UBM va présenter les enjeux de ce service et va demander formellement à l'UB de se prononcer officiellement sur son positionnement vis-à-vis du SIGDU, sur ses choix en matière d'accès aux prestations du SIGDU pour l'ensemble des services considérés (« eau » et « hors eau »). Il est entendu que si l'UB décide de se retirer du SIGDU pour les prestations « hors eau », elle ne pourra plus payer l'eau sur le campus au tarif préférentiel « SIGDU » dont bénéficient les partenaires signataires de la convention régissant le SIGDU.

M. Amelot et Mme Barbotin précisent que les incidences financières d'un tel retrait ont pour partie été anticipées, sur le volet RH du SIGDU (avec l'arrêt de divers contrats de travail portant sur l'entretien des espaces verts et de voiries).

M. Péraud demande si l'UBM a anticipé les coûts des différents scénarios de retrait ainsi que leur impact sur le budget de l'université.

Mme Barbotin répond que le directeur du SIGDU travaille actuellement sur cette question. L'université reste néanmoins dans l'attente de l'information officielle de l'UB quant à sa sortie éventuelle du SIGDU et du périmètre de cette sortie (tous services ou uniquement sur le périmètre « hors eau »).

De même, sont attendues les retours des autres partenaires du SIGDU en réaction à cette possibilité de retrait de l'UB. Des dates de réunions sont d'ores et déjà programmées pour étudier les différents scénarios.

Elle ajoute qu'en raison de la crise sanitaire covid-19, il n'a pas été possible de mettre en œuvre sur l'année 2020 le chantier d'élaboration d'une nouvelle convention entre les partenaires.

La convention de fonctionnement et d'organisation du SIGDU conclue entre l'UBM et les autres partenaires a donc été prorogée par avenant pour la durée de l'année 2021. Au terme de la réunion du conseil du SIGDU le 03/11/2020, et en fonction des retours obtenus de la part des partenaires, les réunions de travail seront lancées pour étudier les différents scénarios de fonctionnement du SIGDU et de son financement.

Point n°5 – Modification du référentiel d'équivalences horaires (REH):

M. Champ présente ce point de l'ordre du jour.

Il indique qu'il s'agit de prévoir, comme chaque année, l'actualisation du tableau du référentiel d'équivalences horaires (REH) en vigueur au sein de l'établissement.

Le REH a pour objet d'arrêter, en cohérence avec le référentiel national d'équivalences horaires – (approuvé par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 régissant le statut des enseignants-chercheurs) – la liste des activités pouvant être prises en compte dans les obligations de

service d'enseignement des enseignants-chercheurs. Il précise également les modulations de service et les décharges de service susceptibles d'être autorisées dans l'établissement.

Au nombre des modifications apportées à cette version actualisée du REH, sont à mentionner:

- le maintien pour les membres de l'équipe présidentielle d'une charge d'enseignement (alors même que la réglementation en vigueur permet pour ces derniers l'octroi d'une décharge statutaire de 196 heures) ;
- le maintien à titre transitoire d'une modulation de service (MDS) pour le dispositif « Bienvenue en France » ;
- le maintien à titre transitoire d'une MDS pour les projets Labex (Sciences archéologiques) (le Labex étant appelé à disparaître) ;
- le maintien à titre transitoire des MDS relatives à la participation aux journées du futur étudiant, salons des lycéens (bac +3 ; bac-3) (les recherches engagées n'ayant pas permis d'établir s'il y a eu recours jusqu'à présent de ces MDS spécifiques).

Ne sont pas maintenues dans le cadre de la version actualisée du REH:

- les MDS liées aux pôles d'attractivité scientifique (ce dispositif n'étant plus en vigueur, conformément à la décision en la matière par la VP Recherche de l'université) ;
- les MDS pour les ANR et ERC à venir.

Le REH demeure sinon pour une large part inchangé (que ce soit en terme de MDS, pour les directeurs d'institut, d'UFR etc...). Il est à signaler que le CFA finance une MDS de 6 heures pour les responsables de formations lorsque celles-ci sont ouvertes à l'apprentissage.

M. Baudry évoque l'intérêt des MDS relatives aux ANR et aux ERC. Il estime qu'il importe pour l'université de s'emparer des questions de financements de projets de recherche et de ne pas renoncer à participer aux ANR et aux ERC. Il demande quelles sont les propositions de la présidence dans ce domaine.

M. Champ répond qu'il est question d'envisager d'autres moyens, dont le renforcement de services supports [DR (pôle d'ingénierie notamment) ; DRI]] pour aider les collègues porteurs de projets ANR ou ERC. Il précise que ces modulations de service (MDS) seront toutefois maintenues pour les collègues déjà lauréats de projets ANR et ERC. Il ajoute enfin que sur l'année suivante 2021/2022, il est possible d'envisager, en concertation avec la direction de la recherche et la Commission de la Recherche (CR), de réintroduire des MDS pour les projets ANR et les ERC.

Mme Albenga évoque une problématique d'incompatibilité entre d'une part, l'obtention d'un congé CRCT fléchi sur la préparation d'un projet d'ERC, et d'autre part, le projet de candidature IUF. Il apparaît en effet que l'obtention d'un tel congé ne permet pas de candidater ensuite à l'IUF alors même que pour candidater à l'IUF, l'enseignant-chercheur doit justifier par ailleurs de la possibilité pour le projet présenté d'aboutir à un dépôt ERC. Elle explique avoir fait cette expérience personnelle, de même que d'autres collègues qui ont dû retirer leur candidature à une demande de CRCT pour permettre le dépôt d'une candidature IUF. Elle suggère que cette question soit abordée lors d'une prochaine séance de la CR.

Mme Mélanie s'inquiète des dispositifs alternatifs aux MDS évoqués par M. Champ pour les projets ANR et ERC, dont notamment le renforcement de services supports pour accompagner les enseignants-chercheurs dans la préparation et le montage de tels projets. Elle note que cette démarche pose la question des moyens dédiés à la Recherche, dont ceux alloués à la direction de la recherche de l'université, qui est actuellement un service en crise, en manque de moyens.

M. le président répond que cette question est effectivement à l'étude, mais qu'elle est toutefois annexe à la problématique spécifique d'actualisation du REH de l'université.

→ La proposition de modifications du référentiel d'équivalences horaires (REH) est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 31
Abstentions: 5
Nombre de voix exprimées : 26
Contre: 0
Pour: 26

👉 Le conseil d'administration approuve la proposition de modification du référentiel d'équivalences horaires (REH) de l'Université Bordeaux Montaigne.

Point n°6 – Actualisation de la composition du Comité électoral consultatif (CEC) de l'Université Bordeaux Montaigne

M. Champ rappelle que par délibération du 10/07/2020, le conseil d'administration de l'université a approuvé la composition nominative du comité électoral consultatif (CEC) de l'établissement.

Au nombre des membres composant le CEC, figure un représentant étudiant (élu du CA) pour chacune des listes usagers (étudiants) représentées au CA).

Du fait de la démission le 23/09/2020 de Mme Margot Murat de son mandat d'élue usager au conseil d'administration (CA) de l'université (et de la non réinscription 2020/2021 de son suppléant) (tous deux élus sur liste UNEF, il convient de pourvoir ce siège devenu vacant au CEC en désignant à cette instance, le/la le/la représentant.e suivante:

▪ pour la liste UNEF: MILENE NTSALA Demericia (et en cas d'empêchement de cette dernière, son suppléant, TOUKOUNOU Brice Junior).

→ Cette proposition de nomination est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 31
Abstentions: 2
Nombre de voix exprimées : 29
Contre: 0
Pour: 29

👉 Le conseil d'administration approuve cette proposition de nomination au CEC de l'Université Bordeaux Montaigne.

Point n°7 – Exonération du paiement des frais d'inscription pour les étudiants artistes et les sportifs de haut niveau:

M. Champ présente ce point de l'ordre du jour.

Il est proposé au CA de l'université d'adopter un dispositif d'exonération du paiement des frais d'inscription pour les étudiants artistes et les sportifs de haut niveau.

Cette pratique d'exonération est envisageable selon la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article R.719-50 du code de l'éducation, les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ont en effet la possibilité d'exonérer jusqu'à 10% du total des étudiants inscrits dans leurs formations, sur décision du chef d'établissement prise suivant des critères et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration de l'établissement d'accueil, et dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R.719-49 du code de l'éducation. L'article L.611-4 du code de l'éducation prévoit par ailleurs que les établissements d'enseignement supérieur favorisent l'accueil des sportifs de haut niveau en formation initiale et continue.

Conformément à ses missions, l'Université Bordeaux Montaigne entend permettre l'instauration de conditions favorables à l'accueil en son sein des étudiants artistes et des étudiants sportifs de haut niveau.

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique artistique et sportive, l'Université Bordeaux Montaigne souhaite appliquer une exonération des frais d'inscription à la Formation à distance aux étudiants artistes ou étudiants sportifs de haut niveau dont le montant est voté chaque année par le conseil d'administration de l'Université.

Ce dispositif d'exonération prévoit que le statut d'étudiant artiste ou d'étudiant sportif de haut niveau est octroyée, pour la durée de l'année universitaire d'inscription, sur décision du président de l'Université Bordeaux Montaigne aux étudiants qui en font la demande et après examen de leur dossier par la commission ad-hoc de l'établissement instituée à cet effet.

M. Duverneuil demande que soit envisagée l'extension de ce dispositif aux sportifs de bon niveau.

M. Champ répond que cette possibilité sera étudiée ultérieurement. Le dispositif envisagé en l'état est celui tel que proposé.

→ Le dispositif proposé d'exonération du paiement des frais d'inscription pour les étudiants artistes et les sportifs de haut niveau est soumis au vote des administrateurs:

Votants: 31
Abstentions: 0
Nombre de voix exprimées : 31
Contre: 0
Pour: 31

👉 Le conseil d'administration approuve le dispositif proposé d'exonération du paiement des frais d'inscription pour les étudiants artistes et les sportifs de haut niveau

Point n°8 – Gratuité de l'impression de la thèse des doctorants:

M. Champ présente ce point de l'ordre du jour.

Il est proposé au CA de l'université d'approuver la prise en charge par l'université à compter de l'année universitaire 2020/2021, du financement du coût d'impression sur support papier des exemplaires de thèses destinés respectivement :

- à chacun des membres de jurys de thèse en ayant fait la demande ;

- au doctorant auteur de la thèse ayant demandé à recevoir communication d'un exemplaire propre de sa thèse établi sur support papier.

Cette prise en charge interviendrait selon les modalités suivantes :

- impression effectuée sur sollicitation du doctorant concerné à la charge du Pôle de Production Imprimée (PPI) de l'université ;
- en cas d'impossibilité du PPI d'effectuer l'impression (notamment pour cause de délais insuffisants ou demande particulière pour l'impression de la thèse), l'université ne remboursera les coûts d'impression effectués par un prestataire extérieur qu'à hauteur du devis établi par le PPI et sous condition pour le doctorant demandeur de présenter à l'université la facture afférente du prestataire concerné.

➤ Cette proposition est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 31

Abstentions: 0

Nombre de voix exprimées : 31

Contre: 0

Pour: 31

🔄 ***Le conseil d'administration approuve le dispositif proposé de prise en charge par l'université à compter de l'année universitaire 2020/2021, du financement du coût d'impression sur support papier des exemplaires de thèses destinés respectivement :***

- ***à chacun des membres de jurys de thèse en ayant fait la demande ;***
- ***au doctorant auteur de la thèse ayant demandé à recevoir communication d'un exemplaire propre de sa thèse établi sur support papier.***

Point n°9 – Accords, conventions de coopération internationale (pour information du CA):

M. le président avise les conseillers de la signature de la signature de nouveaux accords et conventions de coopération internationale suivants:

- convention cadre de coopération internationale entre l'UBM et l'Université Aube Nouvelle (Burkina-Faso) (2020-2025);
- convention d'application relative à la mobilité enseignante entre l'UBM et l'Université Aube Nouvelle (Burkina-Faso) (2020-2025);
- convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'UBM et l'Université Aube Nouvelle (Burkina-Faso) (2020-2025);
- accord-cadre de coopération internationale entre l'UBM et l'Université fédérale de Rio de Janeiro (Brésil) ;
- accord spécifique d'échange(s) d'étudiants entre l'UBM et l'Université fédérale de Rio de Janeiro (Brésil) ;
- convention-cadre de coopération entre UBM et University of South Carolina Beaufort (Etats-Unis d'Amérique) ;
- convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'UBM et l'Université Nishogakusha (Japon).

Point n°10 – Questions diverses:

M. Coste évoque l'hommage rendu en séance à la mémoire de M. Paty.

Il demande s'il ne serait pas envisageable pour l'université d'organiser, au sein de l'établissement, une autre manifestation symbolique autour de la notion de laïcité, à l'image par exemple de la démarche proposée pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire de la Gironde (une pétition ayant été lancée à l'initiative du vice-président du conseil départemental de Gironde, dans le but de proposer courant décembre 2020 l'implantation d'un « arbre de la laïcité » sur le périmètre des établissements publics de l'enseignement primaire et secondaire).

A l'instar du diplôme d'université (DU) « Référent Laïcité » de l'université de la Sorbonne, M. Coste suggère également de valoriser l'excellent Master (diplôme national) « Religions et sociétés » mis en place à l'UBM par l'américaniste Mme Rigal-Cellard et dont le responsable actuel est M. Moisset. Ce master pourrait faire l'objet d'une plus grande visibilité dans le présent contexte. Cela invite également à une réflexion plus globale sur cette thématique, dans le cadre de l'offre de formation d'une université ALLSHS telle que l'Université Bordeaux Montaigne.

M. Champ indique que le master « Religions et sociétés », auquel il participe par ailleurs en tant qu'enseignant, est déjà très visible sur le plan national. Il s'agit d'un master ouvert à la formation à distance qui fonctionne très bien, en terme notamment d'équilibre de son modèle économique. Il est possible néanmoins pour l'UBM d'envisager de valoriser davantage encore ce master.

S'agissant de la création éventuelle à l'UBM d'un DU autour de la laïcité, M. Champ estime qu'il convient pour l'UBM de réfléchir à son positionnement sur le site bordelais car il existe déjà dans ce domaine un DU de l'université de Bordeaux (DU « Droit, société et religion »). Il faut donc éviter d'être redondant par rapport à une formation déjà existante sur le site.

M. Champ rejoint M. Coste quant à l'intérêt d'une réflexion plus globale, à l'échelle de l'ensemble des formations de l'UBM, sur cette thématique de la laïcité.

M. Baudry s'enquiert des suites réservées à la demande (évoquée lors de la campagne électorale des candidats à la présidence de l'université) de mise en place d'une « lettre de l'opposition ». Il demande par ailleurs qu'un temps de discussion soit accordé au sein de l'université sur le projet CMQ que la présidence d'UBM a décidé d'abandonner.

M. le président répond que des démarches seront menées en lien avec la direction de la communication pour prendre en charge cette question de création sur l'entp de l'université d'un espace d'information dédié à la « lettre de l'opposition ». S'agissant de la discussion sollicitée concernant le CMQ, il rappelle qu'une telle discussion peut naturellement intervenir en séance de CA. S'il s'agit d'envisager un autre format de discussion, cela demande réflexion mais cela peut être organisé.

Mme Lopez indique avoir constaté la diffusion en ligne, sur le site internet de l'université, de deux offres de postes d'enseignants de second degré (PRAG/ PRCE) ouverts au recrutement, l'un au DEFLE et l'autre en LEA. Elle explique l'étonnement que suscite, à son niveau, la diffusion de ces offres d'emploi. Elle note d'une part que cette démarche n'a pas été précédée en amont de la consultation du comité technique (CT) de l'UBM contrairement au fonctionnement habituel de l'université en matière de préparation de campagnes d'emplois. D'autre part, ces fiches de postes mentionnent notamment la possibilité pour des personnels non enseignants de catégorie A de candidater à ces emplois, ce qui l'interroge.

Mme Lopez évoque enfin la question de l'attribution de la prime covid-19. D'après sa compréhension de ce dispositif, la prime covid-19 n'est pas une aide fléchée, ce qui signifie sur l'établissement peut l'utiliser et l'attribuer comme bon lui semble.

Mme Barbotin répond que la prime covid-19 n'a pas la nature d'une recette fléchée du point de vue comptable. Cette prime financée par l'Etat est allouée à l'université sur une ligne budgétaire précise

intitulée « action spécifique covid-19 ». Les crédits correspondant ne peuvent donc être dédiés qu'à cette action spécifique dans le périmètre fixé.

S'agissant de la publication des deux postes de PRAG-PRCE, Mme Barbotin indique que cela correspond à la pratique habituelle de l'établissement, d'ouverture au recrutement au titre de la 1^{ère} vague de recrutement des enseignants du second degré.

Mme Lopez maintient que ces postes auraient d'abord dû être présentés au CT (en l'espèce : au CT du 15/09/2020), conformément à la pratique observée, en la matière à l'UBM.

Mme Magne évoque les deux postes de PRAG-PRCE publiés au titre de la 1^{ère} vague de recrutement des enseignants du second degré. Elle déplore que ces postes ne soient pas examinés dans le cadre des campagnes d'emplois 2021 qui seront soumis au vote du CA en décembre 2020.

M. le président répond que les autres postes de PRAG/PRCE (3 postes sur 5), ceux dont les profils ne sont pas reconduits automatiquement, vont être intégrés dans la campagne globale d'emplois soumis au vote du CA, la date limite de remontée au niveau central des besoins de recrutement des composantes et des services étant fixée au 30/10/2020 en vue de leur examen en CDUR et en CDUFRI le 03/11/2020, puis en CT courant novembre 2020 avant présentation au vote du CA en décembre 2020. Cela représente un changement par rapport à la pratique antérieure de l'établissement qui prévoyait la reconduction automatique de ce type de postes au titre de la 1^{ère} vague de recrutement des enseignants du second degré.

Mme Magne évoque le cas d'un poste de PRAG en design qui n'a pas été reconduit au titre de la 1^{ère} vague de recrutement et pour lequel les collègues du département des Arts se sont mobilisés. Ils ont demandé à être reçus en entretien auprès de la présidence d'université.

M. le président assure avoir donné suite à leur demande d'entretien. Il a entendu ces collègues qui ont exposé leur problématique avec des arguments convaincants.

Mme Magne observe qu'en dépit de la qualité des arguments présentés, la présidence n'a pas répondu favorablement à leur demande et a choisi d'opter pour un traitement différencié de ces situations, entre les postes de PRAG-PRCE qui sont reconduits automatiquement, au titre de la 1^{ère} vague de recrutement des enseignants du second degré et les postes de PRAG-PRCE qui ne font pas l'objet d'une telle reconduction, et sont soumis au vote du CA. Mme Magne s'enquiert du fondement d'une telle « inéquité de traitement », entre des postes semblables, d'enseignants du second degré.

M. le président rappelle la pratique antérieure de l'université qui prévoyait déjà la reconduction automatique de ce type de postes, au titre de la 1^{ère} vague d'emplois, en dehors de la présentation au CA de la campagne d'emploi « enseignants ». Il explique que ce qui a prévalu pour la préparation de la rentrée 2021, c'est la prise en compte des difficultés inhérentes, pour certaines disciplines, à un recrutement des enseignants du second degré sur la 2^{ème} vague, les rectorats étant alors souvent réticents au départ dans l'enseignement supérieur de ces enseignants du second degré dont l'établissement a besoin.

Mme Magne remarque qu'en l'espèce, les postes reconduits au titre de la 1^{ère} vague sont des postes d'enseignants du second degré en lettres et en anglais. S'agissant de disciplines dotées en enseignants, elle s'étonne de l'explication donnée par M. le président. Si l'on suit cette logique, les rectorats seraient donc réticents au départ d'enseignants dans ces disciplines mais pas dans le cas d'une discipline rare, comme le design. Mme Magne estime qu'il serait utile de recueillir sur ce sujet l'avis d'inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR), car en l'état, cela prête à interrogation.

M. le président explique avoir jugé plus opportun de ne pas céder à la précipitation (l'établissement ne disposant que d'un délai d'une semaine pour publier les postes au titre de la 1^{ère} vague de recrutement), et ne pas reconduire automatiquement l'ensemble des 5 postes concernés d'enseignants du second degré, considérant :

- d'une part, que les besoins d'une discipline à l'autre ne présentent pas nécessairement le même caractère d'urgence, certaines disciplines étant notoirement sous encadrées ;
- d'autre part, qu'il importe de mettre à profit un temps préalable de discussion pour étudier les demandes dans les disciplines qui ne présentent pas des besoins aussi impérieux de recrutement.

Mme Magne observe que les 3 postes PRAG-PRCE qui seront soumis au vote du CA viendront en déduction des quotas de postes attribués aux composantes. Elle réitère son point de vue d'une inégalité de traitement entre les 2 postes qui sont déjà lancés au recrutement au titre de la 1^{ère} vague et les 3 autres postes qui vont être intégrés à la campagne globale d'emplois enseignants de l'université. Elle estime qu'il aurait été préférable de discuter de manière collégiale de l'ensemble de ces 5 postes et de les intégrer dans la campagne globale d'emplois de l'établissement.

M. le président assure de la pertinence de la démarche engagée. Il évoque la nécessité pour les disciplines qui sont sous-encadrées au regard de données objectives, de prendre les mesures diligentes permettant de ne pas aggraver leur situation et d'observer dans les autres disciplines un temps de concertation suffisant avec les collègues pour étudier les besoins, mieux définir les profils de postes.

M. Péraud observe qu'habituellement, la campagne d'emplois est examinée en CA en octobre, en même temps que le vote relatif aux grandes masses du budget initial (BI) de l'année n+1. Cette échéance n'étant pas vérifiée en l'espèce, il demande dans quel délai les membres du CA seront rendus destinataires des documents de présentation des postes proposés à la prochaine campagne d'emplois de l'université.

Mme Barbotin explique que pour la présente année universitaire 2020/2021, le processus engagé diffère légèrement des années précédentes. Le lien entre les grandes masses du BI 2021 et le volume de la campagne d'emplois de l'établissement va être apprécié de manière différente.

La volumétrie de la campagne d'emplois va faire l'objet d'une présentation en CDUFRI du 03/11/2020 (l'ensemble des composantes et des services devant remonter leurs besoins en recrutements en personnels enseignants, Biatss pour le 30/10/2020 au plus tard).

Des calculs et des études sont menés en parallèle afin de déterminer de manière prospective ce que représente la projection de masse salariale de l'établissement pour l'année 2021. Des travaux sont également en cours sur le volet « Masse 10 - fonctionnement » du projet de BI 2021.

Au début du mois de novembre 2020, il sera donc possible de déterminer le nombre de postes qui pourront être ouverts à la campagne d'emplois et sur quel périmètre.

M. le président précise que pour cette campagne d'emplois, aucun profil spécifique de poste n'a été défini en amont, ce qui constitue une rupture par rapport à la pratique antérieure. L'objectif est d'abord d'entendre les besoins des différentes disciplines, avant d'envisager la définition de profils de postes.

Mme Lopez s'enquiert des dates de présentation respective au CT de la campagne d'emplois « enseignants » et de la campagne d'emplois « Biatss ».

Mme Barbotin répond que cette présentation aura lieu à l'une ou l'autre des séances de CT prévues en novembre et décembre 2020.

Mme Lopez estime qu'il serait préférable de prévoir une séance de CT dédiée à un débat général sur la campagne d'emplois avant d'examiner la proposition faite par la présidence.

Mme Barbotin explique qu'il est prévu la tenue d'une séance de CT le 17 novembre 2020 et une autre le 1er décembre 2020. Il est donc possible en l'état du calendrier prévisionnel d'accéder à la demande de Mme Lopez.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H50.

Fait à Pessac, le 23 octobre 2020.

Le président,

Signé

Lionel LARRÉ.